



Comité syndical

Mercredi 9 octobre 2024, 18h30

Convocation du Collège 3 (Communes et EPCI) à 18h pour élection
CHAMPSAC, salle des fêtes

Dossier de séance

Gare de Châlus-voie verte©Unityprod



Descubrir, Viure, Partatjar

18h : Renouvellement d'un représentant des délégués des communes de Dordogne au Bureau syndical -
élection par les délégués du Collège 3 du Comité syndical (délégués des communes, communautés de
communes et villes-portes)

18h30 : ouverture du Comité syndical.

1 CHARTE – GOUVERNANCE – FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

1.1	Installation du Bureau syndical	p 5
1.2	Note d'information – Point d'étape Révision de la Charte du Parc 2026-2041	p 8
1.3	Fermeture de poste	p 9
1.4	Création d'un emploi permanent « Administration et Finances » – tableaux des effectifs	p 10
1.5	Création d'un emploi en contrat de projet « Chargé.e de mission Tourisme durable »	p 14
1.6	Mise en place du « forfait mobilités durables » pour les agents du Syndicat mixte du PNR PL	p 16
1.7	Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P)	p 18
1.8	Adhésion à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » proposée par le CDG24	p 25
1.9	Renouvellement de l'adhésion au Pays Périgord vert	p 27
1.10	Modification de la composition du Conseil scientifique du PNR PL	p 28

2 MILIEUX AQUATIQUES – GEMAPI

2.1	Budget principal du PNR PL - Appel à projet zones humides 2023 - Ouverture de crédits : Décision modificative n°2	p 32
2.2	Budget annexe GEMAPI – Appel à projet zones humides 2023 - Ouverture de crédits : Décision modificative n°2	p 33
2.3	Attribution marché étangs AAPZH 2023	p 34
2.4	Conventions entre le SYMBA Bandiat-Tardoire et le PNR PL pour l'effacement de plans d'eau dans le cadre de l'appel à projets de la Région Nouvelle-Aquitaine « restauration des zones humides »	p 35
2.5	Budget principal du PNR PL- Animation Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin de la Vienne Médiane et de ses affluents 2023 : Décision modificative n°3	p 36
2.6	Convention de partenariat entre le SMBI, la SCEA Le Breuilh et le PNR Périgord-Limousin	p 37

3 FORÊT – AGRICULTURE – CIRCUITS COURTS

- 3.1 Candidature à l'Appel à projet Soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux (PAT) de niveau 2 p 38

4 TOURISME - COMMUNICATION

- 4.1 Renouvellement adhésion au Comité départemental de la Dordogne p 40

5 CULTURE – ÉDUCATION AU TERRITOIRE – IMPLICATION DES HABITANTS

- 5.1 Partenariat avec le projet « Où atterrir ? » du collectif Rivages p 42

6 URBANISME – PAYSAGES – PATRIMOINE

- 6.1 Ateliers Hors les Murs 2024 : travaux universitaires p 43
6.2 Convention partenariale de territoire en matière de veille foncière p 45

7 TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- 7.1 Villes et Villages Étoilés et candidature au label Territoire étoilé de l'ANPCEN p 46

Notes d'information

- Mon Restau Responsable p 48
- Actualité Tourisme et Sports de nature p 49

Revue de presse p 53

Installation du Bureau syndical

Rapporteur : la Présidente

En raison du décès de Monsieur Gilbert Chabaud, survenu le 19 juin 2024, élu délégué de la commune de Saint-Pierre-de-Frugie, membre du bureau du syndicat mixte en tant que représentant des communes de Dordogne (art. 1.2.2.1 des statuts du PNR PL), il est nécessaire de procéder à son remplacement afin d'assurer la continuité des fonctions au sein du Bureau syndical, conformément aux statuts du syndicat et à l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Les représentants des communes sont au nombre de 12 : 6 pour la Dordogne et 6 pour la Haute-Vienne.

Il convient donc d'élire un nouveau représentant des communes de Dordogne au Bureau Syndical du Parc au titre du Collège 3 (représentants des communes, communautés de communes et villes-portes)

Par courrier électronique en date du 27 septembre 2024, les candidats ont été invités à se déclarer dans les 5 jours ouvrés. En l'absence de candidats, la liste pourra être complétée lors de la séance. L'élection de ce représentant au bureau par les membres élus des communes aura lieu avant l'ouverture du Comité syndical.

Au terme de cette élection, il convient de procéder à l'installation du Bureau syndical :

⇒ Collège de la Région Nouvelle-Aquitaine

- M. Jean-Pierre RAYNAUD
- Mme Colette LANGLADE
- Mme Mélanie PLAZANET
- Mme Florence JOUBERT

⇒ Collège des Départements

1/ Département de la Haute-Vienne :

- Mme Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES (Titulaire)
- M. François BOISSERIE (Suppléant)

2/ Département de la Dordogne :

- M. Pascal BOURDEAU (Titulaire)
- Mme Mélanie CELERIER (Suppléante)

⇒ Collège des Communes, Intercommunalités et Villes-Portes

► **Collège des communes :**

Sous la présidence du doyen d'âge des délégués communaux, le collège des communes a élu 1 représentant issu des communes de la Dordogne :

RESULTATS

Nb votants – xx blanc – xx nul

Dordogne

Haute-Vienne

1 représentant élu

JARRY Bernard
HECKELMANN Isabelle
SEEGERS Henri
COTTA Solange
DARTOUT Marie-Jeanne

DEXET Emmanuel
FISSOT Sébastien
GARRIGOU-GRANDCHAMP Chantal
HABRIAS Fabien
MARIE Julien
SEYER Stéphane

► **Collège des Intercommunalités :**

CC Périgord nontronnais :

- BERNARD Francine
- MÉCHINEAU Pascal
- CHAPEAU Gérard

CC Périgord-Limousin :

- VAURIAC Bernard
- MARCETEAU Dominique

CC Périgord Dronne BELLE :

- CHABAUD Jean-Michel

CC Pays de Nexon-Monts de Châlus

- GARNICHE Roland
- DESROCHE Christian

CC Ouest Limousin :

- VIROULET Albert
- HACHIN Pierre

CC Porte océane du Limousin

- LATHIERE Claudine

CC Pays de Saint-Yrieix

- HUCHET Annick

► **Collège GEMAPI :**

- FRANÇOIS Philippe
- GAYOT Loïc

► **Collège des Villes-Portes :**

- LEGOFF Jean
- COINDEAU Lucien

Il vous est proposé :

- De procéder à l'installation des représentants désignés au Bureau syndical du Parc.

Révision de la Charte Objectif 2026 –

Elu référent : Pascal MÉCHINEAU

Révision de la Charte Objectif 2026 – point d'étape

1. Ecriture de la Charte

En août, la chargée de mission en charge de l'évaluation et de la révision de la Charte a lancé un processus de relecture des mesures. À cette occasion, les agents du Parc ont été sollicités pour partager leurs remarques et suggestions de modifications. Ce travail de concertation a également été étendu à un groupe référent d'élus.

Depuis mi-septembre, les fiches de suivi ont été regroupées et hiérarchisées selon les trois ambitions et les 13 orientations définies par le comité syndical en juillet dernier. Actuellement, les services du Parc poursuivent l'amélioration de ces fiches en intégrant les retours reçus. Ce processus se prolongera jusqu'à la mi-octobre. Ces fiches, structurées autour des trois ambitions, seront ensuite soumises à l'examen du Conseil scientifique pour recueillir leurs observations et recommandations.

Le projet de Charte s'inscrit dans une vision stratégique globale. Les différentes réunions de concertation et de coconstruction menées jusqu'à présent et à venir doivent permettre de dégager une ambition territoriale forte.

Une version du projet sera présentée lors du prochain bureau syndical en novembre, avant son envoi aux services de la Région dans la deuxième quinzaine de novembre, afin de recueillir leur avis technique sur notre projet de territoire.

2. Remplacement de la Chargée de mission évaluation et révision de Charte :

La chargée de mission du Parc en charge de ce dossier a quitté ses fonctions en août dernier. Une offre d'emploi a été diffusée et nous avons eu le 30 septembre dernier un entretien avec 2 candidats. La personne recrutée prendra ses fonctions d'ici la fin de l'année en fonction de l'accord qui aura pu être trouvé lors des entretiens.

Votre contact au Parc :

Frédéric DUPUY – f.dupuy@pnrpl.com

06 85 96 65 61

Vu l'article L.253-5 du code général de la fonction publique,

Le 1^{er} Vice-Président expose au Comité syndical, la nécessité de supprimer l'emploi suivant :

- **Attaché** à 35 heures hebdomadaires – chargé de mission évènementiel et implication des habitants

Au motif : Départ de l'agent

Il vous est proposé :

- De supprimer le poste d'attaché ci-dessus désigné

Qu'après publicité, la présente décision prendra effet à compter du : 01/01/2025

- De soumettre les modifications ainsi proposées au Comité Social Territorial,
- D'autoriser Madame la Présidente à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.
- De charger Madame la Présidente de la publicité et de l'exécution de cette décision.

Création d'un emploi permanent « Administration et Finances »

Rapporteur : Pascal MÉCHINEAU

Compte tenu de l'augmentation significative de la charge de travail administratif et financier liée à la mise en place d'une comptabilité d'engagement. Il est nécessaire de renforcer la cellule dédiée.

L'animation de l'outil de suivi et prospective financière est en effet essentielle pour garantir le bon déroulement de l'exécution budgétaire des projets du parc. Afin d'assurer la stabilité et la continuité de ces tâches cruciales, la création d'un emploi permanent supplémentaire est donc proposée.

Conformément à L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La Présidente propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif, grade adjoint administratif principal 2^{ième} classe à temps complet, 35 heures, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs au grade d'adjoint administratif principal 2^{ième} classe relevant de la catégorie hiérarchique C,

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Participer à l'élaboration des documents budgétaires et assister la Responsable Administrative et Financière (RAF)
- Gérer les inscriptions budgétaires (via le logiciel comptable), éditer les documents comptables en lien avec le comptable public et assurer l'engagement et le suivi financier de la commande publique
- Élaborer et mettre en œuvre la procédure de comptabilité analytique en collaboration avec la RAF
- Effectuer les opérations comptables quotidiennes incluant le traitement des mandats et des titres de recettes, passe la saisie des écritures comptables, ainsi que les vérifications les comptes de tiers.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

Madame la Présidente propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2025 afin d'y intégrer la création de l'emploi.

Les effectifs du personnel seront établis comme indiqué dans le tableau en annexe.

Il vous est proposé :

- D'adopter la proposition de la Présidente ;
- De modifier ainsi le tableau des emplois à compter du 01/01/2025 ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants aux chapitres prévus à cet effet ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.



**TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS AU 01/01/2025
PARC NATUREL RÉGIONAL PÉRIGORD LIMOUSIN**

FILIERE ADMINISTRATIVE

Grade	Cat	Catégorie Emploi	Durée hebdo. du poste	Missions / Nature du contrat (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)	Poste vacant depuis le	Statut	Temps de travail en %)
Attaché hors classe	A	Permanent	35H00	Directeur		Titulaire	100
Attaché Principal	A	Permanent	35H00	Chargé de mission écodéveloppement (disponibilité)	06/04/2023	Titulaire	
Attaché	A	Permanent	35H00	Chargé de mission culture		CDI	100
Attaché	A	Permanent	35H00	Chargé de mission patrimoine		CDI	90
Attaché	A	Permanent	35H00	Chargé de mission tourisme durable (L332-8-2 fin 31/01/2025)		CDD	100
Attaché	A	Non permanent	35H00	RAF Life « abeilles sauvages » (contrat projet-14/11/26)		CDD-Projet	100
Attaché	A	Non permanent	35H00	Chargé de communication et implication (contrat projet-30/04/2027)		CDD-Projet	10
Rédacteur Ppal 1C	B	Permanent	35H00	Responsable administrative et financière		Titulaire	100
Rédacteur Ppal 1C	B	Permanent	35H00	Secrétariat général et communication touristique		Titulaire	100
Rédacteur Ppal 1C	B	Permanent	35H00	Gestionnaire ressources humaines		Titulaire	100
Adjoint admin Ppal 1C	C	Permanent	35H00	Assistante de direction		Titulaire	100
Adjoint admin Ppal 1C	C	Permanent	35H00	Assistante de pôles		Titulaire	100
Adjoint admin Ppal 2C	C	Permanent	35H00	Assistante en comptabilité et finances		Titulaire	100



**TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS AU 01/01/2025
PARC NATUREL RÉGIONAL PÉRIGORD LIMOUSIN**

FILIERE TECHNIQUE

Grade	Cat	Catégorie Emploi	Durée hebdo. du poste	Missions / Nature du contrat (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)	Poste vacant depuis le	Statut	Temps de travail en %)
Ingénieur hors classe	A	Permanent	35H00	Directeur adjoint		Titulaire	100
Ingénieur Ppal	A	Permanent	35H00	Responsable pôle animation territoire durable, chargé de mission forêt		Titulaire	80
Ingénieur	A	Permanent	35H00	Chargé de mission transition énergétique, adaptation changement climatique		Titulaire	100
Ingénieur	A	Permanent	35H00	Chargé mission gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gémapi)		Titulaire	100
Ingénieur	A	Permanent	35H00	Chargé de mission paysage urbanisme innovation territoriale		CDI	100
Ingénieur	A	Permanent	35H00	Chargé de mission agriculture durable, circuits courts		CDI	90
Ingénieur	A	Permanent	35H00	Chargé de mission éducation environnement projet pédagogique		CDI	100
Ingénieur	A	Permanent	35H00	Chargé de mission zones humides		CDI	100
Ingénieur	A	Permanent	35H00	Chargé de mission animation Natura 2000		CDI	100
Ingénieur	A	Permanent	35H00	Chargé de mission étang		CDI	100
Ingénieur	A	Permanent	35H00	Chargé de mission biodiversité		CDI	100
Ingénieur	A	Permanent	35H00	Chargé de mission éducation environnement projet pédagogique (L332-8-2 17/10/2026)		CDD	80
Ingénieur	A	Non permanent	35H00	Coordinatrice, chargé de mission Life Bees (contrat projet 13/05/2026)		CDD projet	100
Ingénieur	A	Non permanent	35H00	Chargé de mission biodiversité (contrat projet 10/01/2027)		CDD projet	100
Ingénieur	A	Non permanent	35H00	Chargé de la révision de la charte (contrat projet 30/09/2027)		CDD projet	100

Technicien Ppal 1C Technicien Ppal 1C	B B	Permanent Permanent	35H00 35H00	Chargé de mission écologique et énergétique Chargé de mission zones humides	01/01/2024	Titulaire Titulaire	100 100
Technicien Technicien	B B	Non permanent Non permanent	35H00 35H00	Gestion zones humides (<i>projet 04/02/2027</i>) Gestion zone Natura 2000 Nizonne – PAEC (<i>projet 30/11/2026</i>)	01/10/2024	CDD projet CDD projet	100 100
Adjoint technique Ppal 2C	C	Permanent	12H00	Agent d’entretien des locaux (intérieur)		Titulaire	100
Adjoint technique Ppal 2C	C	Permanent	20H00	Agent polyvalent d’entretien des extérieurs (agent RQTH)		Titulaire	100

Création d'un emploi en contrat de projet – CHARGE(E) DE MISSION « Tourisme durable »

Rapporteur : Pascal MÉCHINEAU

Depuis plus de 20 ans, le Parc naturel régional Périgord-Limousin déploie une stratégie de développement touristique axée sur la durabilité. Cette démarche s'articule autour du soutien et de la promotion d'une offre de découverte et d'hébergements en accord avec les principes du développement durable. Elle inclut la labellisation d'hébergements et de structures de loisirs, le développement d'activités de sports de nature intégrées dans leur environnement, la mise en réseau des acteurs touristiques, et la valorisation du patrimoine local par des solutions de mobilité douce. Des animations spécialement conçues pour les familles viennent enrichir cette offre.

Pendant dix ans, le Parc a mis en œuvre la Charte européenne du Tourisme Durable, créant une véritable dynamique autour d'un tourisme doux, respectueux des paysages et de la biodiversité. Aujourd'hui, il joue également un rôle de médiateur en animant un réseau d'acteurs diversifiés et engagés pour le développement harmonieux du territoire.

Cette politique est mise en œuvre grâce à la mise en place d'un poste d'animateur de tourisme durable et du développement des sports de nature dont les missions sont suivantes :

- Organiser, animer et mettre en œuvre l'engagement du Parc en matière de tourisme durable :
- Assurer l'animation de la commission « Tourisme durable » en binôme avec le vice-Président en charge : pilotage, suivi, évaluation, détermination et mise en œuvre des actions issues des travaux de la commission et des groupes de travail thématiques ;
- Contribuer à la démarche Sports de nature mise en place à l'échelle des parcs de Nouvelle-Aquitaine et la mettre en œuvre sur le parc naturel régional Périgord-Limousin (accompagnement des organisateurs, mobilisation des fédérations et associations locales, lien avec la cellule biodiversité du parc.
- Participer selon les besoins et thématiques aux travaux d'autres instances regroupant les parcs : IPAMAC, inter parcs Nouvelle-Aquitaine, Fédération nationale des Parcs.
- Accompagner les acteurs du tourisme local vers la réduction de l'impact environnemental de leur activité, les accompagner dans la transition écologie et énergétique :
 - o Qualification des acteurs engagés dans la marque Valeurs Parc
 - o Améliorer la connaissance et la mise en valeur des patrimoines locaux
 - o Mettre en place le programme d'action engagé et notamment
- Développer les itinérances douces permettant une découverte durable du territoire :
 - o Suivi des itinéraires mis en place par le Parc (Grande boucle par exemple)
 - o Valorisation des itinéraires en lien avec les autres missions du Parc pour améliorer la compréhension des enjeux locaux par les visiteurs (patrimoine, culture occitane, métier d'art, éducation à l'environnement et au développement durable)
 - o Participation aux démarches similaires à l'échelle du territoire avec les acteurs de l'aménagement du territoire et du tourisme
 - o Formation des acteurs touristiques formant un « écosystème » autour de ces itinérances (hébergement, restauration, découverte) aux pratiques vertueuses
- Faire vivre le réseau des acteurs touristiques (publics et privés) du parc, participer aux réunions des partenaires engagés dans la même démarche (Pays, comités départementaux du tourisme, comité régional du tourisme...)
- Préparer et participer à la communication globale du Parc en matière de tourisme, participation à des salons pour la promotion des actions ou outils développés sur le Parc ;

- Réaliser les documents et démarches administratifs nécessaires au bon fonctionnement de la mission (rédaction de notes, de bilans d'activité, montage de dossiers de demande de subvention...) en collaboration avec l'équipe administrative du Parc et la responsable du pôle.

Pour continuer ces missions inscrites dans le cadre du Contrat de parc 2023-2026, il serait nécessaire de créer un contrat de projet, emploi non permanent, à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 h à compter du 1^{er} février 2025 relevant de la catégorie hiérarchique A, Attaché. Le financement de ce poste est en charge dans le cadre du contrat de Parc 2023-2026, sur l'action tourisme durable.

L'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet, visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique, d'une durée de deux ans renouvelables dans la limite des six ans du projet.

La rémunération de l'agent sera calculée dans une fourchette de rémunération comprise entre l'indice majoré 455 et l'indice majoré 678 (la rémunération de l'agent est fixée selon les modalités de l'article 1-2 du décret 88-145 à savoir les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience professionnelle).

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget du syndicat mixte.

Il vous est proposé :

- De valider la création d'un emploi en contrat de projet « Chargé.e de mission tourisme durable » pour une durée de 2 ans ;
- D'autoriser la Présidente à procéder au recrutement ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec cette décision.

Mise en place du « forfait mobilités durables » pour les agents du Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

Rapporteur : Pascal MÉCHINEAU

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le code général des impôts, notamment son article 81,
Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 136-1-1,
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 3261-1 et L. 3261-3-1,
Vu le décret n°2010-676 du 21 juin 2010 modifié instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail,
Vu l'arrêté du 13 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat
Vu le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 modifié relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du

Monsieur le 1^{er} vice-président expose au comité syndical que le « forfait mobilités durables », d'abord instauré dans le secteur privé, a pour objectif d'encourager les travailleurs à recourir davantage aux modes de transport durables tels que le vélo et l'autopartage pour la réalisation des trajets domicile-travail.

Le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 modifié étend ce dispositif aux agents territoriaux, qu'ils soient fonctionnaires stagiaires, fonctionnaires titulaires ou contractuels de droit public et privé.

Certaines exceptions s'appliquent : un agent n'est pas éligible au forfait s'il bénéficie déjà d'un logement de fonction sur son lieu de travail, d'un véhicule de fonction, d'un transport collectif gratuit entre son domicile et son lieu de travail, ou encore s'il est transporté gratuitement par son employeur.

Jusqu'à présent, la participation de l'employeur à hauteur de 50 % du prix d'un abonnement aux transports en commun ou à un service public de location de vélos constituait la principale incitation à l'utilisation d'alternatives à la voiture individuelle.

Le forfait mobilités durables permet de rembourser tout ou partie des frais engagés par un agent pour ses déplacements réalisés entre sa résidence habituelle et son lieu de travail :

- Soit avec son propre vélo, y compris à assistance électrique
- Soit en tant que conducteur ou passager en covoiturage
- Via l'usage d'un engin de déplacement personnel motorisé
- Soit en recourant à des services de mobilité partagée.

Le montant du forfait mobilités durables est modulé en fonction du nombre de jours d'utilisation d'un moyen de déplacement durable, selon les paliers suivants :

- 100 € pour une utilisation comprise entre 30 et 59 jours ;
- 200 € pour une utilisation comprise entre 60 et 99 jours ;
- 300 € pour une utilisation d'au moins 100 jours.

Ce forfait est exonéré de l'impôt sur le revenu ainsi que de la contribution sociale sur les revenus d'activité et sur les revenus de remplacement.

Le montant du forfait est également modulé à proportion de la durée de présence de l'agent au cours de l'année en cas de recrutement en cours d'année, de radiation des cadres ou bien placé dans une position administrative autre que la position d'activité pendant une partie de l'année.

Pour bénéficier du forfait mobilités durables, l'agent doit justifier de l'utilisation d'un des moyens de transport éligible pour ses déplacements domicile-travail pendant un minimum de 30 jours sur une année civile. Ce nombre minimal de jours est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent. Il est également modulé à proportion de la durée de présence de l'agent dans l'année.

L'agent doit fournir une déclaration sur l'honneur attestant de l'utilisation d'un ou plusieurs moyens de transport éligibles au plus tard le 31 décembre de l'année concernée.

Si l'agent a plusieurs employeurs publics, la déclaration est déposée auprès de chacun d'entre eux.

L'autorité territoriale est habilitée à contrôler l'effectivité de l'utilisation des moyens de transport déclarés.

Le forfait mobilités durables est versé l'année suivant celle du dépôt de la déclaration sur l'honneur, par l'employeur auprès duquel elle a été déposée, même en cas de changement d'employeur.

Si l'agent a plusieurs employeurs publics, le montant du forfait versé par chacun est calculé au prorata du temps travaillé auprès de chacun d'eux.

Enfin, le versement du forfait mobilités durables se cumule, le cas échéant, avec le remboursement mensuel des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos évoqué plus haut, régis par le décret n°2010-676 du 21 juin 2010, à condition qu'un même abonnement ne soit pas pris en charge au titre des deux dispositifs.

Il vous est proposé :

- D'instaurer, à compter du 1^{er} janvier 2025, le forfait mobilités durables au bénéfice des agents du Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin selon les modalités décrites ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- De solliciter l'avis du Comité Social Territorial ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P)

Rapporteur : Pascal MÉCHINEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.712-1 et suivants, L.714-4 et suivants,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article L714-4 du code général de la fonction publique précité,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État,

Vu le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 27 août 2015 pris pour l'application de l'article 5 du décret n°2014-513 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, de sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État

Vu la délibération N°91-2022 du 08 septembre 2022 instaurant un régime indemnitaire ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du

Considérant qu'il convient de modifier la délibération citée ci-dessus, instaurant au sein du Parc naturel régional Périgord-Limousin, conformément au principe de parité tel que prévu par les articles L.714.4 et suivants du Code Général de la Fonction Publique, un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents du Parc.

Considérant que ce régime indemnitaire se compose de deux parts :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent
- Et un complément indemnitaire annuel (CIA), tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent

Considérant qu'il convient de définir le cadre général et le contenu de ce régime indemnitaire pour chaque cadre d'emplois,

Propose à l'Assemblée d'adopter les dispositions suivantes :

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles explicitement cumulables.

LES BÉNÉFICIAIRES

Le RIFSEEP est attribué :

- Aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel (au prorata de leur temps de travail)
- Aux agents contractuels relevant du code général de la fonction publique et occupant un emploi au sein du Parc Naturel Régional. (Les agents de droit privé ne sont pas concernés par le régime indemnitaire).

- Aux cadres d'emplois suivants :
 - Attachés territoriaux
 - Rédacteurs territoriaux
 - Adjoints administratifs territoriaux
 - Ingénieurs territoriaux
 - Techniciens territoriaux
 - Adjoints techniques territoriaux

CONDITIONS DE CUMUL

Le régime indemnitaire mis en place par la présente délibération est par principe exclusif de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir.

En conséquence, le RIFSEEP ne peut se cumuler avec :

- la prime de fonction et de résultats (PFR),
- l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.),
- l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.),
- l'indemnité d'exercice de missions des préfetures (I.E.M.P.),
- la prime de service et de rendement (P.S.R.),
- l'indemnité spécifique de service (I.S.S.),
- la prime de fonction informatique
- l'indemnité de responsabilité des régisseurs d'avances et de recettes
- l'indemnité pour travaux dangereux et insalubres

Ce régime indemnitaire pourra en revanche être cumulé avec :

- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (frais de déplacement),
- les dispositifs d'intéressement collectif,
- les indemnités différentielles complétant le traitement indiciaire et la GIPA
- les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, ...),
- la prime de responsabilité versée aux agents détachés sur emploi fonctionnel
- l'indemnité forfaitaire complémentaire pour la participation aux consultations électorales (IFCE)

I.F.S.E : PART FONCTIONNELLE

La part fonctionnelle de la prime sera versée selon une périodicité mensuelle sur la base du montant annuel individuel attribué.

Cette indemnité repose sur la formalisation de critères professionnels liés aux fonctions exercées d'une part, et sur la prise en compte de l'expérience accumulée d'autre part.

Ce montant fait l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions ou d'emploi ;
- en cas d'évolution de l'emploi ;
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion ;
- au moins tous les quatre ans en fonction de l'expérience professionnelle acquise par l'agent.

Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet.

Le rattachement à un groupe de fonctions

La part fonctionnelle peut varier selon le niveau de responsabilités, le niveau d'expertise et les sujétions auxquelles les agents sont confrontés dans l'exercice de leurs missions. Le montant individuel dépend du rattachement de l'emploi occupé par un agent à l'un des groupes de fonctions définis ci-dessous.

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions à partir de critères professionnels tenant compte :

- **Des fonctions d'encadrement**, de coordination, de pilotage ou de conception, notamment au regard :
 - ✓ du niveau hiérarchique
 - ✓ du niveau d'encadrement
 - ✓ du niveau de responsabilités liées aux missions
 - ✓ de l'attribution d'une délégation de signature

- **De la technicité**, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions, notamment au regard :
 - ✓ du type de connaissance requise
 - ✓ Du nombre d'année sur le poste ou dans le domaine d'activité
 - ✓ du positionnement du poste au sein de la structure
 - ✓ du champ d'intervention
 - ✓ des certifications, habilitations, commissionnements attachés au poste
 - ✓ du degré d'autonomie accordé au poste
 - ✓ de degré d'initiative accordé au poste
 - ✓ de la diversité des tâches, dossiers et projets
 - ✓ de la simultanéité des tâches, dossiers et projets

- **Des sujétions particulières** ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel. Ce critère sera apprécié sur la base :
 - ✓ Capacité de transmission des savoirs et compétences
 - ✓ des relations externes et internes attachées au poste
 - ✓ de l'impact du poste sur l'image de la collectivité
 - ✓ de la tension mentale et nerveuse liée au poste
 - ✓ du risque d'accident lié au poste
 - ✓ des déplacements engendrés par le poste
 - ✓ de la variabilité des horaires
 - ✓ du niveau de confidentialité
 - ✓ des facteurs de perturbation interne et externe
 - ✓ de l'obligation d'assister aux instances
 - ✓ de l'engagement de la responsabilité financière de la structure
 - ✓ de l'engagement de la responsabilité juridique de la structure
 - ✓ de la nécessité d'actualisation des connaissances

Il est proposé de fixer les groupes et les montants de référence pour les cadres d'emplois suivants :

Administratifs :

- Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des **attachés d'administration** de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les attachés territoriaux de catégorie A.
- Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des **secrétaires administratifs des administrations d'Etat** dont le régime indemnitaire est pris en référence pour **les rédacteurs territoriaux**.
- Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des **adjoints administratifs des administrations** dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints administratifs territoriaux

Groupes	Fonctions	Cadres d'emplois concernés	Montant annuel minimum	Montant maximum annuel
A1	Postes de direction (Directeur – Directeur adjoint)	Attaché	0 €	36 210 €
A2	Responsables (de pôle, administratif et financier, Ressources humaines) ...	Attaché	0 €	32 130 €
A3	Chargé de mission	Attaché	0 €	25 500 €
B1	Responsables (de Pôle, administratif et financier, Ressources humaines)	Rédacteur	0 €	17 480 €
B2	Gestion administrative, RH, assistante de direction	Rédacteur	0 €	16 015 €
C1	Assistante administrative et financière et RH	Adjt administratif	0 €	11 340 €
C2	Assistante de pôle,	Adjt administratif	0 € 0 €	10 800 €

Techniques :

- Arrêté du 5 novembre 2021 portant application au corps des **ingénieurs des travaux publics de l'Etat** et aux emplois d'ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat du 1er groupe et du 2e groupe des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat
 - Arrêté du 5 novembre 2021 portant application au corps des **techniciens supérieurs du développement durable** des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat
- Arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps **d'adjoints techniques des administrations** de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Groupes	Fonctions	Cadres d'emplois concernés	Montant annuel minimum	Montant maximum annuel
A1	Postes de direction (Directeur – Directeur adjt)	Ingénieur	0 €	36 210 €
A2	Responsables de pôles	Ingénieur	0 €	32 130 €
A3	Chargé de mission	Ingénieur	0 €	25 500 €
B1	Coordinateur de projets	Technicien	0 €	17 480 €
B2	Expertise	Technicien	0 €	16 015 €
C1	Assistant projets	Adjt technique	0 €	11 340 €
C2	Agent d'entretien,	Adjt Technique	0 €	10 800 €

Critères liés à l'expérience professionnelle

Le montant de l'I.F.S. E pourra être modulé en fonction de l'expérience professionnelle. Il est proposé de retenir les critères de modulation suivants :

- Expérience dans le domaine d'activité ;
- Expérience dans d'autres domaines ;

- Connaissance de l'environnement de travail ;
- Capacités à exploiter les acquis de l'expérience ;
- Capacités à mobiliser les acquis de la formation suivie ;
- Capacités à exercer les activités de la fonction.

Modulations selon l'absentéisme :

En cas d'absence, l'I.F.S. E sera maintenue dans les cas suivants :

- congés annuels, congés pris au titre du compte épargne temps, de congés liés à la réduction du temps de travail,
- congés de maladie ordinaire (maintenu pendant les trois premiers mois et réduit de moitié pour les neuf mois suivants),
- congés de maternité, de paternité et d'adoption,
- congés pour accident de service, congés pour maladie professionnelle,
- congés de longue maladie ou grave maladie. (dans les proportions suivantes : 33 % la 1^{ière} année et 60 % la 2^{ième} et 3^{ième} année)

Suspendues en cas de placement en congés de longue durée (CLD)

Toutefois, lorsque le fonctionnaire est placé en congés de longue maladie ou de longue durée à la suite d'une demande présentée au cours d'un congés antérieurement accordé, les primes et indemnités qui lui ont été versées durant son congé de maladie lui demeurent acquises. Ces primes et indemnités ne sont pas cumulables avec celles dues au titre du congé de longue maladie durant cette même période.

Par ailleurs, lorsque l'agent est placé en congé de longue durée à la suite d'une période de congé de longue maladie rémunérée à plein traitement, les primes et indemnités qui lui ont été versées durant son congés de longue maladie lui demeurent acquises.

C.I.A : PART LIÉE À L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL ET À LA MANIÈRE DE SERVIR

Il est proposé d'attribuer individuellement chaque année un complément indemnitaire aux agents en fonction de l'engagement professionnel et sa manière de servir en application des conditions fixées pour l'entretien professionnel.

La part liée à la manière de servir sera versée selon la périodicité annuelle.

Cette part sera revue annuellement à partir des résultats des entretiens professionnels.

Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet.

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale selon les modalités critères définis ci-dessous et fera l'objet d'un arrêté.

Le C.I.A est exclusif de toutes autres indemnités liées à la manière de servir.

Le C.I.A sera déterminé en tenant compte des critères suivants :

- Résultats professionnels obtenus par l'agent et réalisation des objectifs,
- Niveau d'engagement quotidien dans la réalisation des activités du poste,
- Capacité à exercer des fonctions d'un niveau supérieur,
- Réalisation d'une mission spécifique demandant un engagement particulier de l'agent,

Vu la détermination des groupes relatifs au versement de l'IFSE, les plafonds annuels du complément indemnitaire sont fixés comme suit :

Filière Administrative :

Groupes	Fonctions	Cadres d'emplois concernés	Montant minimum annuel	Montant maximum annuel
A1	Postes de direction (Directeur – Directeur adjoint)	Attaché	0 €	6 390 €
A2	Responsables (de pôle, administratif et financier, Ressources humaines)...	Attaché	0 €	5 670 €
A3	Chargé de mission	Attaché	0 €	4 500 €
B1	Responsables (de Pôle, administratif et financier, Ressources humaines)	Rédacteur	0 €	2 380 €
B2	Gestion administrative, RH, assistante de direction	Rédacteur	0 €	2 185 €
C1	Assistante administrative et financière et RH	Adjt administratif	0 €	1 260 €
C2	Assistante de pôle,	Adjt administratif	0 €	1 200 €

Filière technique :

Groupes	Fonctions	Cadres d'emplois concernés	Montant annuel minimum	Montant maximum annuel
A1	Postes de direction (Directeur – Directeur adjt)	Ingénieur	0 €	6 390 €
A2	Responsables de pôles	Ingénieur	0 €	5 670 €
A3	Chargé de mission	Ingénieur	0 €	4 500 €
B1	Coordinateur de projets	Technicien	0 €	2 380 €
B2	Expertise	Technicien	0 €	2 185 €
C1	Assistant projets	Adjt technique	0 €	1 260 €
C2	Agent d'entretien,	Adjt Technique	0 €	1 200 €

Modulations selon l'absentéisme :

Le CIA constitue un complément de rémunération. Son montant est maintenu dans les cas suivants :

- congés annuels, congés pris au titre du compte épargne temps, de congés liés à la réduction du temps de travail,
- congés de maladie ordinaire (maintenu pendant les trois premiers mois)
- congés de maternité, de paternité et d'adoption,
- congés pour accident de service, maladie professionnelle
- congés de longue maladie ou grave maladie. (dans les proportions suivantes : 33 % la 1^{ière} année et 60 % la 2^{ième} et 3^{ième} année)

Suspendues en cas de placement en congés de longue durée (CLD)

MAINTIEN DES MONTANTS DU RÉGIME INDEMNITAIRE ANTÉRIEUR

Le montant des primes concernant le régime indemnitaire antérieur au déploiement du R.I.F.S.E.E.P est garanti au personnel. Ce maintien concerne les primes et indemnités susceptibles d'être versées au titre du grade, des fonctions, des sujétions correspondant à l'emploi ainsi qu'à la manière de servir.

MODULATION DU NIVEAU DU RÉGIME INDEMNITAIRE

La modulation du niveau des I.F.S.E et C.I.A sera faite par l'Autorité territoriale en fonction de l'évaluation individuelle des agents et sur la base des critères précisés pour chaque part du Régime indemnitaire.

Il vous est proposé :

- D'instaurer l'I.F.S.E et le CIA dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- D'appliquer les dispositions de la présente délibération à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- De valider le principe selon lequel les plafonds des primes et indemnités seront revalorisés automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes définis ci-dessus ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à moduler les primes selon les modalités prévues ci-dessus.

Les crédits nécessaires au paiement de cette prime seront inscrits au budget chaque année.

Cette délibération abroge les délibérations antérieures concernant le régime indemnitaire.

Adhésion à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » proposée par le Centre de Gestion de la Dordogne

Rapporteur : Pascal MÉCHINEAU

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.827-1 à L.827-11 ;
Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;
Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
Vu l'avis du comité social territorial en date du 28 juin 2024 approuvant le choix de l'opérateur ;
Vu la délibération du Centre de Gestion de la Dordogne en date du 5 juillet 2024 approuvant le choix de l'organisme assureur pour la conclusion de la convention de participation relative au risque « prévoyance » pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2030 ;
Vu la convention de participation « Prévoyance » signée entre le Centre de Gestion de la Dordogne et le groupement MNT – RELYENS ;
Vu la lettre d'intention et la délibération du Syndicat mixte du parc naturel régional Périgord-Limousin afin de participer à la procédure de consultation engagée par le Centre de Gestion de la Dordogne en vue de la conclusion d'une convention de participation sur le risque « Prévoyance » ;

La Présidente rappelle à l'assemblée qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, les employeurs territoriaux ont obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, pour le risque "Prévoyance", à hauteur minimum de 7 € par mois et par agent.

L'article L.827-7 du code général de la fonction publique confie aux centres de gestion une nouvelle mission obligatoire qui est de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui les ont mandatés, une convention de participation couvrant le risque « prévoyance ».

Par conséquent, en mars 2024, le CDG 24 a lancé une procédure de mise en concurrence mutualisée avec les CDG 19-23-47-64-87 en vue de conclure une convention de participation pour le risque « prévoyance » au profit des collectivités et établissements publics du département de la Dordogne l'ayant sollicité.

Il indique qu'à l'issue de la procédure de consultation, le CDG 24 a souscrit une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès du groupement MNT / RELYENS, pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

La Présidente précise que le syndicat mixte du parc naturel régional Périgord-Limousin avait manifesté son intérêt pour cette mise en concurrence, et qu'à ce titre, il peut aujourd'hui adhérer à la convention de participation proposée par le CDG 24, après consultation du Comité Social Territorial, pour permettre à ses agents de bénéficier des garanties et conditions financières mutualisées proposées par le prestataire qui a été retenu.

Il précise également que s'agissant d'un contrat collectif à adhésion facultative, les agents de syndicat mixte du parc naturel régional Périgord-Limousin ont le choix d'adhérer ou non, mais que seuls les agents qui adhèrent au contrat, perçoivent la participation financière de l'employeur.

Au vu de ces éléments, La Présidente propose, l'adhésion du Syndicat mixte du parc naturel régional Périgord-Limousin à ladite convention de participation, pour le risque "Prévoyance", à compter du 1^{er} janvier 2025

Elle propose de fixer à € par mois et par agent la participation employeur obligatoire, dans le cadre de ce dispositif pour le risque "Prévoyance".

Elle précise que le Comité Social Territorial a été consulté pour avis le

Il vous est proposé :

- D'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de la Dordogne et le groupement MNT – RELYENS, à compter du 01/01/2025 ;
- D'accorder la participation financière de l'employeur aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité, en activité, ayant adhéré au contrat issu de la présente convention de participation portant sur le risque « Prévoyance » ;
- De fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de € par agent et par mois, pour chaque agent adhérant au contrat découlant de la convention de participation ;
- De saisir le Comité Social Territorial pour avis
- De préciser que les crédits budgétaires nécessaires au versement de la participation financière aux agents seront inscrits au budget primitif ;
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents y afférant.

Renouvellement de l'adhésion au Pays Périgord Vert

Rapporteur : la Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

L'association Pays Périgord Vert a pour but d'assurer la cohérence d'une politique de développement et d'aménagement global et durable du territoire du Pays en concertation avec les acteurs locaux.

Le périmètre du Pays comprend six communautés de communes : Périgord Nontronnais, Périgord Limousin, Dronne et Belle, Isle Loue Auvézère en Périgord, Pays Ribéracois et Pays de Saint Aulaye.

Conformément aux statuts de l'association, le Parc est membre actif avec voix délibérative de l'Assemblée générale au titre du Collège 2. Il est représenté par sa présidente et un autre membre désigné par le comité syndical.

Le Parc est membre du Conseil d'Administration : 1 titulaire (président) et 1 suppléant (élu désigné par le Comité syndical)

Il vous est proposé :

- De prendre connaissance et d'approuver les statuts de l'association Pays Périgord Vert ;
- D'approuver l'adhésion à l'association Pays Périgord Vert pour une durée de 3 ans ;
- D'autoriser le syndicat mixte à régler la cotisation annuelle d'un montant de 155 € ;
- De désigner un élu membre titulaire de l'Assemblée générale et suppléant au Conseil d'administration ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.



Modification de la composition du Conseil scientifique du Parc naturel régional Périgord-Limousin

Rapporteur : Henri SEEGERS

En janvier dernier, nous avons arrêté la composition du Conseil scientifique du Parc. Avec la rentrée universitaire **Monica CARDILLO** a été lauréate du concours d'agrégation en histoire du droit et à partir de cette année, elle est nommée professeur des universités à l'Université de Nantes. Cette nouvelle affectation la contraint à démissionner du Conseil scientifique. Je tiens à remercier Monica pour sa participation à la création de ce Conseil.

Lors du séminaire de rentrée du Parc, **Élise DEMEULENAERE**, chercheuse en Ethnobiologie et Anthropologie de l'environnement au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et au Museum national d'Histoire Naturelle (MNHN) a participé au séminaire des agents du Parc sur l'adaptation au changement climatique. Très satisfaite de cette journée de découverte, « la fluidité des échanges [...], les enjeux qui semblent émerger dans la nouvelle charte », l'ont convaincu de participer à la vie du Conseil scientifique.

Vous trouverez annexée la présentation détaillée des compétences scientifiques, parcours et fonctions du Conseil scientifique.

La durée du mandat au Conseil scientifique couvrira la fin de la mise en œuvre de la deuxième Charte du Parc, soit de 2024 à 2026, avec la possibilité d'une prolongation en fonction des délais d'approbation de la nouvelle Charte du Parc.

Il vous est proposé :

- De prendre acte du départ de Madame Monica CARDILLO du Conseil scientifique du Parc ;
- De valider l'intégration de Madame Élise DEMEULENAERE au Conseil scientifique du Parc naturel régional Périgord-Limousin ;
- D'autoriser la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.



Conseil scientifique du Parc naturel régional Périgord-Limousin 2024-2026



Guy COSTA

Professeur des universités, Univ. Limoges

DEA Biologie Forestière, 1989

Docteur Biologie et sylviculture, Nancy 1992

Habilitation à Diriger des Recherches, Limoges 2004

Enseignant-Chercheur en physiologie végétale, Univ. Limoges

Responsable Licence Professionnelle Aménagement Arboré et Forestier 2004-

2024, Univ. Limoges

Membre du laboratoire LABCiS & Responsable de l'équipe SylvaLIM 2002-2024

Vice président du pôle XYLOFUTUR 2018-2024

Membre du Comité territorial de FiBOIS NoA 2020-2024



Elise DEMEULENAERE

Socio-anthropologue au CNRS

Ingénieure civile du Génie Rural, des Eaux et Forêts (1999)

DEA Etudes environnementales, Université Orléans / Muséum national d'Histoire naturelle 1999

Docteur en Anthropologie de l'environnement, Muséum national d'Histoire naturelle 2005.

D'abord rattachée à l'UMR (MNHN-CNRS) Eco-anthropologie, puis, à partir de 2019, au Centre Koyré d'Histoire des sciences et des techniques (UMR EHESS-CNRS-MNHN). Elise Demeulenaere développe des recherches en sciences sociales, sur des terrains au croisement entre agriculture et environnement, le plus souvent en interdisciplinarité avec les sciences du vivant.

Depuis 2017, comité de rédaction de la Revue d'Anthropologie des Connaissances

Depuis 2019, comité de pilotage du Réseau Mixte Technologique "Fromages de terroir"

Depuis 2022, comité de pilotage de l'Institut Francilien Recherche Innovation Société (IFRIS) Direction collégiale de la collection "Ecotopiques", chez UGA Editions (Grenoble)



Edwige GARNIER

Maître de conférences, Univ. Limoges

DEA Sociétés et environnement : Gestion des espaces montagnards, Grenoble 2001

Docteure en Géographie, Grenoble 2005

*Enseignante-Chercheuse en géographie et aménagement, Univ. Limoges
Membre du laboratoire de recherche de géographie environnementale GEOLAB
Responsable de la L3 et du Master parcours « Valorisation du patrimoine et développement territorial », Univ. Limoges, en bi-site avec le Lycée agricole*

d’Ahun (depuis 2008)

Chargée de recherche - valorisation du patrimoine culturel pour une association culturelle pied-noire, Avignon 2000-2005



Gilles GUIBAUD

Professeur des universités, Univ. Limoges

DEA en Chimie et Microbiologie des Eaux, Poitiers, 1993

Docteur en Chimie et Microbiologie des Eaux, Limoges 1996

Habilitation à Diriger des Recherches, Limoges 2003

Enseignant-Chercheur en chimie environnementale et qualité des eaux, Univ. Limoges

Responsable Master Chimie-Ingénierie de l’eau 2004-2022, Univ. Limoges

Directeur laboratoire E2lim, UR 24 133 Univ. Limoges (depuis 2022)

Membre de Acclimaterra, R3 Naiades



Olivier LE GALL

Directeur de Recherche INRAe

Ingénieur Agronome AgroParisTech, Paris 1986

Docteur en biologie, Bordeaux 1989

Habilitation à Diriger des Recherches, Bordeaux 1998

Chercheur en virologie végétale (INRA Bordeaux & Wageningen-NL, 1986-2006)

Chef de département Santé des Plantes et Environnement, INRA (2006-2012)

Directeur Général Délégué « Science » INRA (2013-2017)

Président de l’Office Français de l’Intégrité Scientifique (2017-2023)

Président bénévole du CA de la filiale semences & plants d’INRAe, Agri-Obtentions (depuis 2015)



Yorick REYJOL

Responsable de l'équipe « Ecosystèmes », PatriNat (Office Français pour la Biodiversité / Muséum national d'Histoire naturelle)

Ecologue de formation.

Etudes universitaires à la Faculté des sciences de Limoges

Doctorat en écologie aquatique à Toulouse

Après avoir travaillé dans différents laboratoires de recherche (France, Allemagne, Canada), ainsi qu'au Ministère des ressources naturelles de la faune du Québec sur l'impact des espèces invasives sur la faune du fleuve St Laurent, il a coordonné de 2009 à 2019, des programmes de recherche au sein de la Direction scientifique de l'Office Français de la Biodiversité (OFB, ex-Onema) sur des thématiques liées aux écosystèmes aquatiques et notamment aux lacs et aux rivières (évaluation de la santé écologique, restauration, changement climatique), en lien avec le Ministère de l'Ecologie et la commission européenne.

Depuis 2019, il est responsable de l'équipe « Ecosystèmes » au sein de l'unité PatriNat (OFB/Muséum national d'Histoire naturelle). Cette équipe s'intéresse notamment aux impacts de la pollution lumineuse sur la biodiversité, à la conservation et à la restauration des habitats naturels, aux impacts du changement climatique, et assure le pilotage des inventaires de biodiversité (Znieff) et de géodiversité (INPG), qui alimente l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN).



Benoît SAUTOUR

Professeur des universités, Univ. de Bordeaux

Docteur en Océanographie biologique, Arcachon, Septembre 1991

Habilitation à Diriger des Recherches, Bordeaux 2006

Enseignant-Chercheur Ecologue au sein de l'Unité Mixte de Recherche EPOC « Environnements et Paléoenvironnements Océaniques et Continentaux » .

Enseignement consacré problématique Biodiversité / Climat / Fonctionnement des écosystèmes prenant en compte les dimensions environnementales et

socio-économiques des défis actuels.

Président du Conseil Scientifique de l'Estuaire de la Gironde

Membre du Conseil d'Administration (et rédacteur) de l'association AcclimaTerra

Coordinateur du Réseau Régional de Recherche Futurs-ACT (Anticipation des changements climatiques dans les territoires en transition)



Budget principal du PNR PL - Appel à projet zones humides 2023

OUVERTURE DE CRÉDITS : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Axe I : Améliorer la qualité de l'eau à l'échelle des trois têtes de bassins versants du Périgord-Limousin

*Orientation 2 : Préserver la ressource (rivières et milieux humides)
dans une dynamique de bassins versants*

Rapporteur : Philippe FRANÇOIS

En début d'année 2024, le Parc a été sélectionné comme lauréat de l'appel à projets intitulé « Accélérer la restauration des zones humides » de la région Nouvelle-Aquitaine. Ce projet a déjà été approuvé lors d'une délibération en comité syndical. Pour initier sa mise en œuvre, il est désormais nécessaire de procéder à une décision modificative, qui fait l'objet de la présente délibération.

-Nom de l'opération : Travaux de vidange et de déconstruction de 4 plans d'eau sur les bassins versant Bandiat/Tardoire

-Montant des travaux : 65.852,16 €

-Financeurs : Agence de l'eau Adour Garonne : 32.926,08 €

Région Nouvelle-Aquitaine : 19.755,65 €

SYMBA : 13.170,43 €

Décision budgétaire modificative n°2 :

Section	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant
Investissement dépenses	45	Comptabilité distincte rattachée	45813	Opérations sous mandat	+ 65.853,00 €
Investissement recettes	45	Comptabilité distincte rattachée	45823	Opérations sous mandat	+ 65.853,00 €

Il vous est proposé :

- De valider la décision modificative n°2 présentée ci-dessus ;
- D'autoriser la présidente à signer tout document en lien avec cette décision.



Budget annexe GEMAPI – Appel à projet zones humides 2023 -OUVERTURE DE CRÉDITS : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Axe I : Améliorer la qualité de l'eau à l'échelle des trois têtes de bassins versants du Périgord-Limousin

Orientation 2 : Préserver la ressource (rivières et milieux humides) dans une dynamique de bassins versants

Rapporteur : Philippe FRANÇOIS

En début d'année 2024, le Parc a été sélectionné comme lauréat de l'appel à projets intitulé « Accélérer la restauration des zones humides » de la région Nouvelle-Aquitaine. Ce projet a déjà été approuvé lors d'une délibération en comité syndical. Pour entamer sa mise en œuvre, il est désormais nécessaire de procéder à une décision modificative, qui fait l'objet de la présente délibération.

-Nom de l'opération : Travaux de vidange et de déconstruction de 2 plans d'eau sur le bassin versant de la Dronne

-Montant des travaux : 60.210,48 €

-Financeurs : Agence de l'eau Adour Garonne : 30.105,24 €

Région Nouvelle-Aquitaine : 18.063,14 €

Communautés de communes (*) : 12.042,10 €

(*) Les communautés de communes Périgord Nontronnais et Périgord-Limousin interviennent financièrement dans le cadre du transfert de compétence GEMAPI (article 1.1.2.1.3 des statuts du Parc)

Décision budgétaire modificative n°2 :

Section	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant
Investissement dépenses	45	Comptabilité distincte rattachée	45813	Opérations sous mandat	+ 60.211,00 €
Investissement recettes	45	Comptabilité distincte rattachée	45823	Opérations sous mandat	+ 60.211,00 €

Il vous est proposé :

- De valider la décision modificative n°2 présentée ci-dessus ;
- D'autoriser la présidente à signer tout document en lien avec cette décision.



Attribution du marché effacement de plans d'eau dans le cadre de l'appel à projet de la Région Nouvelle-Aquitaine « restauration des zones humides »

Axe I : Améliorer la qualité de l'eau à l'échelle des trois têtes de bassins versants du Périgord-Limousin

Orientation 2 : Préserver la ressource (rivières et milieux humides) dans une dynamique de bassins versants

Rapporteur : Philippe FRANÇOIS

En début d'année 2024, le Parc a été désigné lauréat de l'appel à projet, intitulé « Accélérer la restauration des zones humides » de la Région Nouvelle-Aquitaine. Ce projet a déjà fait l'objet d'une délibération en comité syndical. Pour lancer le projet, un avis d'appel public à la concurrence pour un marché de travaux a été proposé en juillet dernier. Il est nécessaire de retenir le ou les entreprises qui effectueront les travaux.

Objet du marché : Déconstruction de 6 plans d'eau artificiels situés sur 4 sites différents sur les bassins versants Bandiat/Tardoire et sur le bassin de La Dronne.

- Lot n°1 : travaux de vidange et de déconstruction de 4 plans d'eau sur les bassins versants Bandiat/Tardoire :
 - o Travaux de vidange et de déconstruction de deux plans d'eau au lieu-dit « La Besse » sur la commune de Saint-Mathieu (87440).
 - o Travaux de vidange et de déconstruction de deux plans d'eau au lieu-dit « La Judie » et travaux connexe (point d'abreuvement et mise en défens) sur la commune de Champsac (87230).
- Lot n°2 : travaux de vidange et de déconstruction de 2 plans d'eau sur le bassin versant de la Dronne :
 - o Travaux de vidange et de déconstruction d'un plan d'eau au lieu-dit « La Boige » sur la commune de Miallet (24450).
 - o Travaux de vidange et de déconstruction d'un plan d'eau au lieu-dit « Coste Chaude » sur la commune de Saint-Saud-Lacoussière (24470).

Vingt-trois entreprises ont téléchargé le marché. Deux entreprises ont remis une offre pour le lot n°1, trois entreprises ont remis une offre pour le lot n°2 :

- Entreprise Tallet et Fils pour les lots n°1 et n°2
- Entreprise AGRAFEUIL pour les lots n°1 et n°2
- Entreprise COLAS st Astier pour le lot n°2

Après analyse des offres, il est proposé de retenir :

- lots n°1, l'entreprise TALLET et FILS qui satisfait aux critères énoncés dans le cahier des charges et constitue l'offre du mieux disant avec un montant de **59 865,60 € TTC**
- le lot n°2, l'entreprise TALLET et FILS qui satisfait aux critères énoncés dans le cahier des charges et constitue l'offre du mieux disant avec un montant de **54 736,80 € TTC**.

Il vous est proposé :

- De retenir l'entreprise TALLET et FILS pour le lot 1 selon un montant de 59 865,60 € TTC et la même entreprise pour le lot 2 selon un montant de 54 736,80 € TTC ;
- D'autoriser la Présidente à notifier le marché et à signer les lettres de rejet des entreprises ;
- D'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces de marchés publics nécessaires à la bonne exécution de ces travaux ;
- D'autoriser la Présidente à signer tous autres documents en lien avec ce dossier.



Convention entre le Syndicat Mixte des Bassins Bandiat-Tardoire et le PNR Périgord-Limousin pour l'effacement de plans d'eau dans le cadre de l'appel à projet de la Région Nouvelle-Aquitaine « restauration des zones humides »

Axe I : Améliorer la qualité de l'eau à l'échelle des trois têtes de bassin versant du Périgord-Limousin
Orientation 3 : Améliorer la gestion des étangs
Orientation 8 : préserver et gérer durablement les zones humides

Rapporteur : Philippe FRANÇOIS

En début d'année 2024, Le Parc a été désigné lauréat de l'appel à projet de la Région Nouvelle-Aquitaine, intitulé « Accélérer la restauration des zones humides », en proposant l'effacement de 6 plans d'eau. Quatre d'entre eux sont situés sur le territoire du SYndicat Mixte des Bassins (SYMBA) Bandiat-Tardoire, qui y exerce la compétence GEMAPI.

La nature et la localisation des travaux concernant ces quatre plans d'eau sur les bassins versants Bandiat/Tardoire, sont les suivants :

- Travaux de vidange et de déconstruction de deux plans d'eau au lieu-dit « La Besse » sur la commune de Saint-Mathieu (87440).
- Travaux de vidange et de déconstruction de deux plans d'eau au lieu-dit « La Judie » et travaux connexe (point d'abreuvement et mise en défens) sur la commune de Champsac (87230).

Afin de réaliser ces travaux, il est nécessaire que le SYMBA délègue sa maîtrise d'ouvrage au PNR, à travers la mise en place de la convention ci-jointe. Cette dernière a pour objectif de définir les conditions d'intervention de chacun et de prévoir les modalités financières de l'opération. À travers la présente, le SYMBA s'engage à prendre en charge financièrement le reste à charge de l'opération soit 20% qui correspondent à la part d'auto-financement du projet. Les autres 80% correspondent à des financements publics de l'Agence de l'eau Adour-Garonne (50%) et la Région Nouvelle-Aquitaine (30%).

Il vous est proposé :

- De valider la convention présentée en annexe entre les 2 structures ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Budget principal – Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin de la Vienne Médiane et de ses affluents : Décision modificative n°3

Rapporteur : Philippe FRANÇOIS

Dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin de la Vienne Médiane et de ses affluents 2023-2028, l'Agence de l'eau Loire Bretagne (AELB) a octroyé une subvention de **14 673.60 €** pour l'action d'animation du Parc de l'année 2023.

Pour cette première année de contrat, nous avons prévu 10 jours pour assurer une expertise sur les étangs et le recrutement d'1/2 ETP pour l'animation sur les zones humides. L'AELB a versé un 1^{er} acompte de **7.336,80 €**.

Le recrutement a été retardé à cause de contraintes financières et le montant des dépenses réelles acquittées ne permet pas de justifier le montant du 1er acompte perçu. L'AELB demande donc au Parc de lui rembourser la somme de **4.439,06 €**.

Pour cela, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

Section	Chapitre	Intitulé	Article - Fonction	Intitulé	Montant
Fonctionnement dépenses	011	Charges à caractère général	617-020	Études et recherche	- 4.500,00 €
Fonctionnement dépenses	67	Charges spécifiques	673-76	Titres annulés (sur exercice antérieur)	+ 4.500.00 €

Il vous est proposé :

- De valider la décision modificative n°3 présentée ci-dessus ;
- D'autoriser la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.



Convention de partenariat entre le Syndicat Mixte du Bassin de L'Isle (SMBI), la SCEA Le Breuilh à Saint-Pierre-de-Frugie et le PNR Périgord-Limousin

Axe I : Améliorer la qualité de l'eau à l'échelle des trois têtes de bassins versants du Périgord-Limousin

Orientation 2 : Préserver la ressource (rivières et milieux humides) dans une dynamique de bassins versants

Rapporteur : Philippe FRANÇOIS

Dans le cadre du Contrat Territorial de la Valouse coordonné par le Syndicat mixte des eaux de la Dordogne (SMDE 24), la cellule d'assistance technique zones humides et étangs (CATZHE) du Parc réalise l'animation territoriale et le conseil technique concernant les zones humides et les étangs sur ce territoire. Elle accompagne aussi le SMI dans la mise en œuvre et le suivi de travaux de restauration de zones humides et d'aménagement ou de suppression de plans d'eau.

Dans ce cadre, une opération de suppression de plans d'eau et de restauration de zones humides est prévue sur la propriété de la SCEA Le Breuilh à Saint-Pierre-de-Frugie. Le SMI serait maître d'ouvrage des travaux et le PNR PL serait assistant à maîtrise d'ouvrage (conseil technique, cahier des charges, suivi des travaux, réception).

Pour la réalisation de ce projet, il est nécessaire de signer la convention annexée qui a pour objet de définir les conditions d'intervention du SMI et du Parc naturel régional Périgord-Limousin, ainsi que d'établir la gestion à adopter sur les milieux humides du site par la SCEA Le Breuilh.

Les travaux à réaliser et la gestion du site ont pour objectifs l'amélioration de la qualité et de la quantité d'eau, la restauration et la préservation des habitats naturels, des espèces animales et végétales. Les mesures de gestion consistent à maintenir et développer l'intérêt biologique et écologique du site par une gestion conservatoire appropriée. Les modalités de restauration et de gestion ont été définies sur la base d'un diagnostic et d'une notice de gestion établie par la CATZHE Périgord-Limousin.

Il vous est proposé :

- De valider cette convention de partenariat annexée ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Candidature à l'Appel à projet (AAP) Soutien à la structuration des projets alimentaire territoriaux (PAT) de niveau 2

**Axe III : Favoriser la valorisation des ressources locales du Périgord-Limousin
dans une perspective de développement durable**

Rapporteur : Sébastien FISSOT

Demande de subvention : AAP « Soutien aux PAT de niveau 2 » :

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a lancé cet été un appel à projet pour soutenir financièrement les projets alimentaires territoriaux de niveau 2. Les dossiers sont instruits par la DRAAF. Cet appel à projet apporterait un soutien financier pour 36 mois représentant jusqu'à 70% du total des dépenses.

La Parc a déposé un dossier de candidature pour répondre aux besoins identifiés lors du dernier comité de pilotage PAT et lors des temps de concertation organisés dans le cadre de la révision de la charte du Parc. Ce plan d'actions, disponible en annexe, s'articule autour de 3 axes :

- Sensibiliser à une alimentation ancrée dans l'agriculture locale pour la justice sociale, la santé humaine et environnementale.
- Outiller les cantines rurales pour développer une cuisine locale, saine et faite maison
- Soutenir la réussite des installations agricoles et la reprise des exploitations

Le budget prévisionnel s'élève à 278 746,63 €, pour 3 ans, comprenant les financements des actions et du temps d'animation. La demande d'aide faite à l'État représente 70% des dépenses, soit 195 122,64 €.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Frais d'animation	142 514,51 €	DRAAF (70%)	195 122,64 €
Prestations extérieures	136 232,12 €	Contrat de Parc - CRNA (30%)	83 623,99 €
TOTAL	278 746,63 €	TOTAL	278 746,63 €

Pour information : état de la demande de reconnaissance « PAT de niveau 2 »

Le 31 janvier 2023, le Parc a délibéré favorablement pour demander la reconnaissance de son PAT en « PAT de niveau 2 ». Après échanges avec les partenaires, cette demande a été finalisée et est désormais en cours d'instruction. Vous pouvez retrouver une présentation complète du PAT et de l'ensemble des actions mises en œuvre depuis son lancement sur le site France PAT.

<https://france-pat.fr/pat/pat-du-pnr-perigord-limousin/>

Cette demande se fait sur la base d'éléments de bilan très détaillés, répartis pour chacun des 9 enjeux que doivent couvrir les PAT : Économie alimentaire, Culture et gastronomie, Éducation alimentaire, Nutrition et santé, Justice sociale, Environnement, Restauration collective, Urbanisme, Gouvernance.

Il vous est proposé :

- De valider le programme d'actions, le plan de financement et la candidature du Parc à l'appel à projet de la DRAAF « Soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux de niveau 2 »
- D'autoriser la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Renouvellement de l'adhésion au Comité départemental du Tourisme de la Dordogne (CDT 24)

Rapporteur : Julien MARIÉ

Conformément au Code du tourisme, le Comité départemental de la Dordogne (CDT 24) est chargé par convention avec le Conseil départemental de préparer et mettre en œuvre la politique touristique du Département, en lien avec les organismes et professionnels concernés.

À ce titre, le PNR Périgord-Limousin est un partenaire privilégié et membre de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration.

Le CDT 24 assure des missions touristiques et promotionnelles pour renforcer l'attractivité économique de la Dordogne qui accueille chaque année, 6 millions de visiteurs pour 19,6 millions de nuitées générant une consommation de plus d'1 milliard d'euros :

- La promotion de la destination via des campagnes nationales segmentées dont des campagnes TV, des accueils de journalistes/influenceurs et diverses opérations de communication en France et à l'étranger, ainsi que via le site internet portail de la destination, les réseaux sociaux, la coordination d'évènements tels que Châteaux en fête, la création de vidéos expérientielles, une photothèque/vidéothèque accessible à tous...
Le Parc a été concerné en 2023 par l'accueil de plusieurs influenceurs, notamment WILDROAD <https://wildroad.fr/week-end-nature-autour-chateaux-perigord-vert/#pnr>
Le PNR accompagne 2 à 3 châteaux par an pour mettre en place une animation dans le cadre de Châteaux en fête.
- L'accompagnement des territoires dans leurs missions de développement touristique via la fourniture de données chiffrées par l'Observatoire départemental du tourisme, l'appui à l'élaboration de stratégies touristiques de territoire, l'accompagnement des porteurs de projets publics et privés, ou le soutien aux socio-professionnels dans leur stratégie digitale commerciale et le développement durable. Le PNR a contractualisé pour 2 ans sur le système Flux vision. Le CDT 24 fournit mensuellement les résultats chaque mois et élabore un tableau de bord illustré pour le PNR PL ainsi qu'un bilan annuel.
- La montée en qualité de l'offre touristique via les marques et labels dont Accueil Vélo, Qualité Tourisme, le classement des meublés de tourisme en étoiles, Chambre d'hôtes référence, Tourisme et handicap, ou Petites Cités de caractère pour les communes... ou le développement d'offres écoresponsables. Le Parc a été territoire pilote pour le montage d'un séjour inspiratif « Week-end pleine nature dans le Parc naturel régional Périgord-Limousin » (3 jours / 2 nuits) <https://www.dordogne-perigord-tourisme.fr/sinspirer/nos-idees-de-sejours/dordogne-slow-tourisme/sejours-slow-tourisme-nos-inspirations/week-end-pleine-nature-parc-naturel-regional-perigord-limousin/>

- La commercialisation de séjours, de séminaires et toutes offres touristiques via notre service réceptif notamment pour les groupes, entreprises, autocaristes et tours opérateurs.
- La fidélisation des clients au travers d'une stratégie numérique ciblée, via l'envoi de newsletters régulières coconstruites avec les offices de tourisme et le PNR PL et expédiées par le CDT/24 à destination du grand public (fichier de 155 000 adresses). Le Parc promeut son programme de rendez-vous via la newsletter agenda et produit du contenu thématique pour la newsletter mensuelle. <https://www.dordogne-perigord-tourisme.fr/preparer-son-sejour/visiter/top-rencontres-producteurs/>
<https://www.dordogne-perigord-tourisme.fr/sinspirer/une-destination-aux-multiples-facettes/gastronomie/top-des-recettes-du-perigord/>
- L'information des élus et socio-professionnels au travers d'une newsletter dédiée tous les 15 jours intitulée « L'Actu des pros » (fichier de 11.500 adresses d'élus et de professionnels).

Le financement du CDT 24, outre celui du Conseil Départemental qui couvre une grande partie de son budget, relève de participations diverses dans le cadre de partenariats et cotisations.

L'Assemblée Générale du CDT 24 a voté une augmentation de la cotisation au titre de 2024 qui s'élève à **790 €**

Il vous est proposé :

- De prendre connaissance et d'approuver les statuts du CDT 24 ;
- D'approuver l'adhésion du syndicat mixte du PNR PL au CDT pour une durée de 1 an ;
- D'autoriser le syndicat mixte du PNR PL à régler la cotisation annuelle de 790 euros ;
- De désigner un représentant à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Partenariat avec le projet « Où atterrir ? » du collectif Rivage

Axe V – Renforcer l'identité et les liens sociaux
Orientation 15 : Partager le projet du territoire avec les publics locaux

Rapporteur : Lucien COINDEAU

« Où atterrir ? » est une expérimentation artistique, scientifique et politique initiée par le philosophe et sociologue Bruno LATOUR qui propose d'augmenter les initiatives, de renforcer le sentiment d'appartenance au territoire, de favoriser le changement de comportement et de déclencher l'action chez les personnes.

Concrètement, ces expérimentations s'organisent à l'échelle de bassins de vie, de villes, de territoire... et ciblent des volontaires – habitants, élus, agents de collectivités, entreprises – qui identifient un problème local, et mettent en œuvre par eux-mêmes des actions pour le résoudre ou, a minima, faire que ça ne reste pas une menace à leur bien-être.

Pour cela, une méthodologie d'accompagnement a été déployée par le collectif

**collectif
rivage**

« Rivage » qui souhaite désormais la tester sur la partie périgourdine du Parc.

Pour des groupes de volontaires, le collectif propose plusieurs sessions de travail et fournit des ressources en sciences humaines, en création artistique, et en divers appuis techniques (aménagement du territoire, juridique) pour susciter l'action constructive chez les participants. En plus d'inciter à agir face à des « menaces » extérieures, ce projet invite les participants à rechercher par eux-mêmes qui peut les aider et à entrer dans des relations de collaboration plutôt que de confrontation.

Ce projet vise donc à rendre les gens acteurs positifs du changement qu'ils souhaitent au lieu de rester passifs ou de demander aux autres de changer. Il a obtenu le financement conjoint de la Région Nouvelle-Aquitaine sur l'appel à projet ACTE (Accompagnement au Changement pour les Transitions Environnementales) et de la DREAL.

Cette expérimentation contribuera aux objectifs du Parc, en particulier en renforçant l'implication des habitants dans la préservation de leur territoire, en favorisant le partage des enjeux locaux et en encourageant les changements de pratiques. Concrètement, le partenariat avec le Parc se traduira par une participation active au pilotage du projet, une aide à la mobilisation des participants volontaires (notamment grâce à la promotion du projet auprès de nos réseaux : élus, collectivités partenaires, membres de La Fabrica...), ainsi que l'engagement de 2 à 5 agents, selon les disponibilités et les besoins des missions, pour des travaux ponctuels liés au projet. Cela représentera environ 15 jours de travail annuels sur toute la durée de l'initiative. Deux missions principales du Parc seront prioritairement mobilisées : l'éducation à l'environnement et l'implication citoyenne, mais d'autres missions, telles que l'adaptation au changement climatique, l'aménagement du territoire ou encore la gestion forestière, pourront également être impliquées.

Il vous est proposé :

- De valider la collaboration du Parc au projet du collectif Rivage telle que décrite dans la convention de partenariat en annexe ;
- D'autoriser la Présidente à signer la convention de partenariat et à mettre en œuvre la collaboration attendue.

Depuis maintenant 2016, le Parc naturel régional Périgord-Limousin accueille, tous les ans, des ateliers qualifiés « Hors les Murs ».

Ces derniers mobilisent des équipes d'étudiants en Master 1 ou 2, de disciplines et Universités variant d'une année sur l'autre, pour élaborer avec les acteurs locaux des projets de territoire en lien avec les besoins pédagogiques et la charte du PNRPL.

En 2024 le Parc va coorganiser 3 ateliers « Hors les Murs » qui s'inscrivent dans une année universitaire 2024-2025.

- À **Flavignac**, l'atelier va se dérouler durant une année universitaire, la commune et le PNR travailleront avec le « Campus Régional du Patrimoine Bâti, de la restauration à l'éco-construction » dont le siège est au Lycée des Métiers du Bâtiment de Felletin.
 - o Durant 1 année universitaire, 6 formations vont venir sur site : Master 2 Ambiances et Confort, Conception Architecture et Urbaine (ACCAU), 4ème année ingénieur Génie Civil, Bachelor 3 Réhabilitation et Amélioration des Performances Environnementales des Bâtiments, Licence 3 Diagnostic Maintenance et Réhabilitation du Patrimoine, Licence Professionnelle du BTP et Licence Professionnelle du Génie Civil Building.
 - o Le cahier des charges concerne un îlot urbain, dans une rue historique du centre-bourg, la rue Pasteur, dans laquelle la commune a acquis un ensemble de maisons/grange/ ancien commerce. Plusieurs idées ont été émises, mais un regard nouveau est nécessaire aux élus pour asseoir différents scénarios.
 - o Les étudiants de l'ACCAU sont venus les 17 et 18 septembre visiter les lieux, prendre les mesures et rencontrer les habitants, avec notamment deux moments d'échanges dédiés (fin de journée et petit déjeuner).
 - Des visioconférences sont prévus : 8 octobre, analyse de site et programmation / 10 janvier, esquisses (déplacement possible avec des élus et le PNR) et 27 février Avant-Projets Sommaires.
 - o Les étudiants de la licence BIM (Building Information Modeling) du LMB Felletin viennent à cinq le 3 octobre.
 - o Pour information, le CAMPUS régional a candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt de la Fédération des Parcs (réponse courant octobre).

▪ Coût total maximum pour le PNR de septembre 2024 à juin 2025 : 4.000 €

- Prise en charge de l'hébergement du 17 au 18 (Gîtes des Ribières aux Cars) : PNR
- Prise en charge de 2 repas du 17 et 18 (Âne et Carottes) : PNR
- Prise en charge des repas du midi des étudiants durant l'année, repas par la Green Cantine de Flavignac, par le PNR.
- Prise en charge du déplacement : CAMPUS
- Temps agent : Chargée de mission Urbanisme

- À **Saint-Pierre-de-Frugie**, dans le cadre du Plan de Paysage Nourricier dont la commune est lauréate, des ateliers « Hors les Murs » ont été inscrits. C'est la commune qui pilotera la démarche, la Fédération des PNR et le PNR PL sont en appuis techniques et financiers.
 - o L'institut polytechnique d'UniLassale de Beauvais et l'École Supérieure des jardins de Paris se sont associés pour la première fois pour répondre à l'appel à manifestation d'intérêt de la Fédération des PNR. Ils sont lauréats et vont bénéficier d'une bourse de 2.500 euros.
 - o Les étudiants viennent en immersion du 12 au 19 octobre.
 - Le principe d'un hébergement chez l'habitant est majoritairement réalisé
- | |
|---|
| o Coût total Max pour le PNR : 1.000 € |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en charge du buffet fin de semaine ouvert aux participants ▪ Prise en charge de l'hébergement pour les étudiants dont la prise en charge chez l'habitant n'est pas possible. ▪ Temps agent : Chargée de mission Urbanisme |
-
- Sur la **communauté de communes Périgord-Limousin**, les étudiants de l'Université de Limoges, Faculté des Lettres et des Sciences Sociales, du Master Développement alternatif des territoires, ressources et justices environnementales, dans le cadre de leur atelier du développement alternatif, vont venir faire un travail de terrain autour de la sécurité alimentaire, plus spécifiquement sur les communes du PNR.
 - o Les étudiants viennent du 22 au 24 octobre
- | |
|---|
| o Coût total max pour le PNR : 1.000 euros |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en charge d'un repas collectif ▪ Temps agent : Chargées de mission Urbanisme et Agriculture et Circuit court |

Le plan de financement de ces Ateliers « Hors les murs » serait le suivant :

Dépenses	TOTAL	Recettes	TOTAL
Prestations	6.000 €	État- DREAL N-A Région N-A PNR PL	4.000 € 1.000 € 1.000 €
TOTAL	6.000 €	TOTAL	6.000 €

Il vous est proposé :

- De valider le plan de financement présenté ci-dessus ;
- D'autoriser la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Convention partenariale de territoire en matière de veille foncière

Rapporteur : La Présidente

Dans le cadre d'une convention partenariale dédiée à la veille foncière, plusieurs acteurs clés s'associent : le Département de la Dordogne, la SAFER, l'Union Départementale des Maires de la Dordogne, l'Agence Technique Départementale de la Dordogne et le Parc naturel régional Périgord-Limousin (PNR PL). Ensemble, ils visent à :

- Mettre à la disposition des collectivités, une ingénierie foncière à l'échelle départementale ;
- Contribuer aux enjeux d'excellence environnementale et de développement économique par une meilleure maîtrise du foncier.

La convention annexée a pour objet de définir les modalités d'une veille foncière confiée par le Département à la SAFER Nouvelle-Aquitaine, avec le soutien logistique de l'Agence Technique Départementale de la Dordogne, sur le territoire du PNR PL. Elle permet également de pérenniser la diffusion des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) transmises par les notaires, des appels à candidatures SAFER, ainsi que des avis de rétrocession SAFER à de nouveaux partenaires, dont le PNR PL.

Dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le PNR PL disposera d'un accès utilisateur avec des données anonymisées. Les fichiers transmis comporteront les informations publiées sur VIGIFONCIER concernant :

- Les cas d'exemptions au droit de préemption de la SAFER,
- Le numéro d'identification des parcelles,
- La désignation, la surface, la nature cadastrale prédominante,
- Le prix du bien.

Le département et l'ensemble des EPCI du territoire supporteront la charge de ce dispositif. La convention prend effet à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2026.

Il vous est proposé :

- De valider la convention annexée ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.



Villes et Villages Étoilés et Candidature au label Territoire étoilé de l'Association Nationale du Ciel et de l'Environnement Nocturne

Axe IV : Lutter contre le changement climatique

Rapporteur : Colette LANGLADE

L'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN) organise depuis 2009 un concours national appelé "Villes et villages étoilés". L'objectif de ce concours est de mettre en valeur les efforts des communes réalisés en faveur de la qualité de la nuit, tant pour les citoyens que pour l'environnement. Les communes labellisées peuvent mieux communiquer autour de leurs actions, grâce notamment à des panneaux d'entrées de ville précisant le nombre d'étoiles obtenues (de 1 à 5).

Sur le Parc, 19 communes ont été labellisées lors de la dernière édition en 2021.

Le concours ANPCEN vient de lancer une nouvelle édition, avec des inscriptions ouvertes depuis le 12 juin et jusqu'au 31 décembre. Les communes de moins de 200 habitants sont exemptées de frais d'inscription. En revanche, les communes comptant entre 200 et 4.999 habitants (selon l'INSEE) doivent s'acquitter de frais d'inscription de 50 €.

Pour obtenir une labellisation, renouveler un label existant ou augmenter son nombre d'étoiles, il est impératif de soumettre une candidature. Après l'inscription et le règlement des frais, la candidature consiste à remplir un questionnaire en ligne portant sur diverses thématiques : confort et sécurité, maîtrise des coûts économiques et énergétiques, biodiversité, relation avec les citoyens, etc. Toutes les communes recevront des retours pour améliorer leur éclairage.

Pour la deuxième fois, le concours est également ouvert aux groupes administratifs de communes tels que les communautés de communes et les Parcs Naturels Régionaux (PNR). Pour être distingués, ces groupes doivent avoir obtenu la labellisation pour deux tiers des communes du territoire, représentant soit la moitié de la population, soit la moitié des communes représentant les deux tiers de la population. Ils devront également fournir des informations sur la qualité de leurs actions, la sensibilisation et l'accompagnement des communes, etc. Le coût d'inscription est de 400 euros pour les groupes avec une population supérieure à 50.000 habitants.

Une présentation du label a été faite à la commission « Transition Énergétique et Adaptation au Changement Climatique » le 26 juin à Cussac. Le PNR PL travaille depuis plusieurs années sur l'éclairage public et la préservation de la nuit ; candidater au label permettrait de valoriser le territoire et ses actions, en parallèle du projet de Réserve Internationale de Ciel Étoilé. La proposition a été validée par la commission.

Il vous est proposé :

- De valider la candidature du territoire au label Territoire étoilé ;
- De valider le coût d'inscription de 400 € ;
- D'autoriser la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Notes d'information

Note d'information – MON RESTAU RESPONSABLE

Elu référent : Sébastien Fissot

En début d'année, le Parc a répondu à un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour accompagner des porteurs de projets alimentaires territoriaux souhaitant mobiliser les acteurs de la restauration collective dans le cadre de la démarche « Mon Restau Responsable® ». Une délibération avait été prise en ce sens.

Pour mémoire il s'agit d'un outil gratuit, porté par la Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH) et le réseau Restau'Co, permettant à la restauration collective de s'engager pour une alimentation saine et durable. Cette démarche de progrès est déjà mise en œuvre dans près de 1 800 restaurants collectifs de tous types (enseignement, médico-social, entreprises et administration). Cette méthode d'engagement progressive facilite l'implication de tous, y compris les moins avancés et pourrait permettre au Parc d'étendre son action vers les établissements médicaux sociaux. La démarche de progrès est construite autour des 4 piliers de la transition écologique et sociale : bien-être des convives, assiette responsable, écogestes, engagement social et territorial.

Le Parc a été lauréat de cet AMI et a commencé à travailler avec l'EHPAD de Thiviers grâce au soutien du cuisinier de la cuisine centrale de l'hôpital de Nontron et d'une animatrice de Restau Co chargée de la démarche Mon Restau Responsable. Des formations autour de l'équilibre des menus et de la loi EGALIM - spécifiquement pour les EHPAD - seront programmées l'année prochaine pour accompagner les établissements.

Votre contact au Parc : Cécile Robert – c.robert@pnrpl.com –
05 53 55 36 00

Note d'information – Actualité tourisme et sports de nature

Elu référent : Julien MARIÉ

La mission tourisme durable du Parc a conduit de nombreuses actions ces derniers mois, en partenariat avec d'autres Parcs, d'autres missions du PNR PL et les acteurs locaux afin d'accompagner la mise en place d'offres de découverte durables, engagées pour leur environnement et accessibles à tous. Sensibilisation, compréhension des enjeux et outillage pour aider à une découverte respectueuse des enjeux patrimoniaux (environnement et culture) locaux sont les guides de la mission tourisme durable du Parc.

Sports de nature : J'adopte la Parc attitude !

Depuis le lancement officiel de la démarche régionale inter parcs « J'adopte la Parc attitude » (sept. 2023), le Parc Périgord-Limousin accompagne les organisateurs de manifestation sportive volontaires qui souhaitent s'inscrire dans une démarche écoresponsable. Il propose une charte d'engagements et met à leur disposition des vidéos de sensibilisation ainsi que du matériel logistique mutualisé.

Le Parc a accompagné l'Athlé Forme Tour Patrimoine pour qui un plan d'action a été déterminé afin d'engager la manifestation dans une démarche de progrès. Organisé par le Club d'Athlétisme de Saint-Junien, avec le soutien de la Ligue d'Athlétisme de la Nouvelle-Aquitaine, l'événement sportif s'est déroulé le **samedi 14 septembre 2024, dans la commune de Rochechouart**, et proposait à la découverte :

- La marche nordique (7km)
- L'athlé forme (4km)
- L'athlé running-trail (7km)

Au-delà de l'accompagnement Parc Attitude, le Parc a tenu un stand lors de la manifestation pour promouvoir le tourisme en Périgord-Limousin et les bonnes pratiques en milieu naturel, informations relayées par une campagne de communication en amont de la manifestation.





Interconnaissance entre acteurs locaux : partage des enjeux du Parc pour les acteurs du tourisme

Afin de renforcer les liens avec les acteurs du tourisme du territoire (Départements, Comité Départemental du tourisme 24 et SPL Terre de Limousin, offices du tourisme,), et de leur permettre de connaître le Parc et de mieux comprendre ses enjeux, une programmation de rencontres régulières a été mise en place :

- Le Petit déjeuner des OT : partage des actualités de chacun (janvier).
- La bourse (locale) aux dépliants : avril.
- Un éductour ou journée de partage d'expérience : un OT volontaire reçoit le groupe sur une journée, partage son actualité et fait découvrir son territoire. Un premier éductour a été organisé par l'Office du tourisme du Périgord-Limousin (Thiviers, le 10 avril 2024).
- Des rencontres techniques : des actions et projets menés par le Parc sont présentés au groupe lors de temps dédiés. Deux rencontres techniques sont organisées cet automne :
 - sports de nature et démarche « Parc Attitude », le 17 septembre à Rochechouart
 - marque Valeurs Parc, le 12 novembre à Pensol.



Parallèlement, les chargées de mission Tourisme et Patrimoine du Parc ont organisé des journées de formation « Conception de visite guidée et animation, gestion de groupe ». A destination du personnel des Offices de tourisme, d'association, de propriétaires de sites privés accueillant du public. Cette formation a pour objectif la montée en compétence des acteurs du tourisme, culture et patrimoine du territoire. Cette journée de formation est mise à disposition gratuitement pour les Offices de tourisme qui souhaiteraient l'organiser sur leur secteur.

Une résidence métiers d'art sur la Grande Boucle

Depuis mars 2024, le Parc, le PEMA (Pôle Expérimental des Métiers d'Art) et l'IPAMAC accueillent une résidence de créateurs sur la « Grande Boucle du Parc – *Vaque Veire* ». Neuf professionnels des métiers d'art ont été sélectionnés pour valoriser l'itinérance, la culture occitane (contée dans le topoguide) et les métiers d'art en Périgord-Limousin.

Après le travail d'inventaire et de repérage de parcelles publiques le long de l'itinéraire réalisé par le Parc (mai.23 - fev.24), le jury de sélection a choisi une parcelle communale pouvant accueillir une création par étape.



Répartition des sites entre les créateurs :

- Étape 1, Saint-Pierre-de-Frugie, « La Vieille du Puits » : Aline Pillenière & Constantin Olivier
- Étape 2, Nontron, « Des Soufflaculs » : Aline Pillenière & Constantin Olivier
- Étape 3, Augignac, « De L'aurelha De Lebre » : Maelle Caborderie
- Étape 4, Champniers-et-Reilhac, « Du Lepinhou » : Mellie Branchereau
- Étape 5, Rochechouart, « Des Fadettes » : Elodie Schneider
- Étape 6, Saint-Auvent, « Du Diable » : Tristan Chambaud-Heraud
- Étape 7, Saint-Laurent-Sur-Gorre, « De La Chasse Volante » : Tom Jablin
- Étape 8, Champagnac-la-Rivière, « De La Metteuse De Part » : Marion Leysene
- Étape 9, Dournazac, « Du Lébéro » : Mariette Cousty

Certains créateurs, accompagnés du Parc, sont allés à la rencontre des élus des acteurs locaux. Ces temps ont aussi été l'occasion de voir les sites de pose pour prendre en compte les paysages et les caractéristiques environnementales dans lesquelles les œuvres devront s'inscrire.

La résidence se finalisera par la livraison d'un projet artistique avec 9 dossiers de créations, et la réalisation d'une exposition finale valorisant le travail de recherche et de conception pendant les Journées Européennes des Métiers d'Art (printemps 2025). Selon les financements disponibles, des créations pourront être réalisées, probablement sur plusieurs années.

Diagnostic d'itinéraire pour une Grand Boucle accessible

Depuis l'inauguration de la Grande Boucle en 2019, le Parc naturel régional poursuit le travail de valorisation de cette itinérance douce permettant une découverte culturelle et paysagère du Parc. Dans ce contexte, le Parc, par délibération du comité syndical du 25/11/2022, s'est engagé dans le « Projet de participation à la création de nouvelles offres de séjours » de l'IPAMAC et souhaite aujourd'hui s'appuyer sur l'itinéraire pour proposer une offre de randonnée itinérante accessible aux personnes en situation de handicap.

Pour le Périgord-Limousin, l'objectif sera de disposer d'un diagnostic de praticabilité de terrain et d'accessibilité de services pour identifier les manques en termes de services, le degré d'accessibilité du parcours et des services, et permettre de déterminer les besoins en aménagements et équipements pour augmenter l'accessibilité de cette itinérance.

L'étude portera sur les 4 grands types de handicap (moteur, visuel, auditif, mental) et s'appuiera sur le tronçon Champagnac-la-Rivière (87150) La Coquille (24450), itinéraire d'environ 40km.

Ce diagnostic sera mené en 2024-2025 par un prestataire recruté par l'IPAMAC sur la base d'un marché en procédure adaptée (recrutement octobre 2024).

**Votre contact au Parc : Pauline Guillot – p.guillot@pnrpl.com –
05 53 55 36 00**

REVUE DE PRESSE

Les chauves-souris à l'épreuve de la pollution lumineuse

24 juillet 2024



Zoé présente l'étude qu'elle mène sur les chiroptères © H.L.

VIE NOCTURNE. Le Parc naturel régional Périgord-Limousin est investi dans une étude conduite par les parcs du Massif central pour mesurer l'impact de la pollution lumineuse sur les chiroptères. Ces petits mammifères méritent que nous repensions nos comportements.

Zoé, stagiaire au Parc pour cette mission, se penche sur ces animaux « discrets et parfois mal-aimés (...), maillon essentiel de la biodiversité » et décrit avec précision le travail en cours. Parce que les 35 espèces de ces mammifères volant en France sont toutes protégées, dont 26 en Nouvelle-Aquitaine, six Parcs naturels régionaux (Périgord-Limousin, Haut-Languedoc, Causses du Quercy, Grands Causses, Millevaches Limousin et Monts d'Ardèche) s'associent à une étude impulsée par l'IPAMAC (InterParc du MASSIF Central) pour mesurer les effets de la lumière artificielle sur ces animaux nocturnes, avec le bureau d'étude [Asellia](#), en partenariat avec les syndicats d'énergie (données sur l'éclairage public) et sans oublier, pour le PNRPL, le soutien matériel de la LPO pour les enregistreurs nécessaires.

Enregistrements sonores

Un suivi naturaliste est en cours depuis fin mai sur le périmètre du Parc. « Des micros sensibles aux ultrasons émis par les chiroptères sont installés chaque soir par les agents du Parc. Ces micros captent ainsi jusqu'à 10h de bande sonore, riches en enseignements. » Après un traitement informatique, l'analyse des données permet d'identifier les espèces grâce à la forme des cris sur le sonogramme (virgule, moustache, trait droit...) et de mesurer leur activité sur le lieu d'enregistrement (nombre de passages, activité de chasse).

L'impact de la lumière

Pour analyser les effets de l'éclairage sur les chauves-souris, l'étude s'appuie sur deux critères principaux dans le choix des sites inventoriés : la modalité d'extinction des sources lumineuses (extinction totale, partielle ou pas) et le type de milieu (urbain, forestier, aquatique, agricole). Des captations sonores dans ces différentes situations permet une comparaison de résultats, de trouver les liens entre les modalités d'éclairage et la présence plus ou moins forte d'espèces.

90 sites (45 tests et 45 témoins) situés sur 15 communes ont été retenus pour cette étude, avec des enregistrements en cours à Mareuil en Périgord, La Coquille, Cheronnac, Cussac, Rochechouart, Saint-Cyr et Saint-Estèphe notamment.

Pour compléter les informations, les agents se munissent de luxmètres afin de mesurer l'éclairement lors de la pose des micros.

Réenchanter la nuit

« Ce suivi est également l'occasion de sensibiliser les habitants à l'importance de la biodiversité nocturne et aux impacts de l'éclairage artificiel sur leur environnement. Dans un contexte généralisé de dérèglement climatique et d'érosion de la biodiversité, réenchanter la nuit apparaît comme une nécessité permettant à la fois d'aller vers une plus grande sobriété énergétique et de préserver les espèces menacées par la pollution lumineuse. »

Ainsi le [PNRPL](#) travaille-t-il à l'avènement d'une [trame noire](#) (continuité spatiale caractérisée par une certaine obscurité et empruntée par les espèces nocturnes) et postule au label de Réserve internationale de ciel étoilé ([RICE](#)) (en liens sur ce paragraphe, nos [articles](#) déjà réalisés sur ce sujet).

L'[étude de terrain](#) menée par Zoé est terminée, elle va analyser les sons cet été et le résultat pourra ensuite être diffusé.

Hervé LOUBET et SBT

D'un Z qui veut dire Zoé

Chaque soir durant plusieurs mois, Zoé a disposé des enregistreurs sonores dans divers espaces du Parc : forêts, villages et villes, espace aquatique... L'étude menée par les six Parcs naturels situés autour du Massif Central a pour objectif de dresser un bilan des populations en réalisant des enregistrements sonores pour (re)connaître

les espèces présentes à tel ou tel moment, leur période d'activité, le nombre de passages. L'étude essaiera de déterminer l'impact de l'éclairage.

« Il est fréquent d'observer les chauves-souris chassant autour d'un lampadaire qui attire les insectes. Toutefois la disparité des éclairages durant la nuit peut avoir des répercussions sur les populations de chiroptères. Certaines espèces ne faisant que migrer en passant par ici, d'autres sont résidentes à l'année et se déplacent d'habitat en habitat selon les saisons et leur cycle de vie. »
Zoé, responsable de l'étude

Chauve qui peut ! ou des chauves-souris dans les cheveux...

C'est une légende racontée autrefois aux jeunes filles : elle assurait que si une chauve-souris s'accrochait à leurs cheveux la nuit, elle y resterait enchevêtrée. De quoi faire peur aux demoiselles et les inviter à rester sagement à la maison le soir. La chauve-souris devient le témoin potentiel d'une sortie nocturne non autorisée... et les cheveux courts sont peut-être aussi devenus symbole d'émancipation des injonctions familiales.

Continuez à être informé(e) en vous abonnant gratuitement



Comment protéger le ciel étoilé ?

Vendredi 9 août 2024

▶ ÉCOUTER (44 MIN)



Provenant du podcast

Le Temps du débat d'été

CONTACTER



Ce vendredi 9 août s'ouvre la 34e édition de la Nuit des étoiles. Organisé partout en France, cet évènement rappelle la nécessité de prendre soin de notre biodiversité nocturne. Comment protéger le ciel étoilé ?

Avec

- **Olivier Las Vergnas** Astronome et président de l'Association Française d'Astronomie (AFA)
- **Romain Sordello** Ingénieur expert au Muséum d'histoire naturelle et à l'agence française pour la biodiversité
- **Esther Chevreau Damour** Doctorante en anthropologie de la nuit à l'Université Lyon 2

Ce vendredi 9 août 2024 s'ouvre la 34e édition de la Nuit des Etoiles, organisée par l'Association Française d'Astronomie. Cette soirée marque l'occasion de lever les yeux au ciel pour regarder à l'aide de télescope les astres qui nous entourent, les planètes, et avec un peu de chance l'occasion de faire un vœux au passage d'une étoile filante.

C'est également l'occasion de se rappeler que sur Terre, il fait nuit la moitié du temps. Et lorsque ce n'est pas le Soleil qui éclaire la face de notre planète, ce sont les étoiles, infiniment nombreuses et infiniment lointaines, qui scintillent dans le ciel. Ces étoiles sont à l'origine de nombreux récits, de nombreuses légendes de notre humanité, la nuit et son obscurité ayant façonné notre rapport au monde de diverses manières.

Seulement, la lumière s'est immiscée depuis plus de deux siècles dans ce face à face de l'homme avec l'obscurité. Longtemps considérée comme une source de progrès, elle apparaît également aujourd'hui comme une source de nuisance, une pollution aux multiples impacts sur la biodiversité, sur le vivant et sur la qualité de notre temps nocturne.

Désormais, les chemins lumineux de nos autoroutes apparaissent vus du ciel comme autant de cicatrices éblouissantes au milieu de la nuit. Alors comment soigner ces plaies lumineuses, et comment protéger le ciel étoilé ?

Environnement

Les outils du parc naturel régional Périgord-Limousin pour s'adapter au changement climatique

Publié le 12/08/2024 à 15h55



Le parc naturel régional propose des formations sur de nouveaux modes de gestion forestière. Ici un bois récemment coupé aux Cars. © Guillaume Bellavoine

Écouter l'article



Le parc naturel régional Périgord-Limousin tente d'accompagner la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique par plusieurs biais.

« Il y a deux ans, on a fait le constat qu'on n'était pas au rendez-vous de l'adaptation au changement climatique », confie sans ambages Jeanne Leroy, chargée de mission au sein de cette structure à cheval sur la Dordogne et la Haute-Vienne.

Un diagnostic réalisé sur ce territoire de 1.928 kilomètres carrés annonce pourtant à l'avenir une baisse de la ressource en eau, un dépérissement des forêts ou une fragilisation du système agricole.

Risques d'incendie

Pour lancer une dynamique, le parc naturel régional a ajouté une vice-présidence en charge du sujet à son bureau et recruté une chargée de mission dédiée à l'adaptation. Il souhaite également être une ressource et un laboratoire au profit des communautés de communes.

Face aux risques d'incendie et au dépérissement des châtaigniers, la structure propose déjà depuis plusieurs années des formations sur les incendies et sur les nouveaux modes de gestion forestière.

Étangs supprimés

Le parc agit également en faveur des zones humides et accompagne les propriétaires de plans d'eau pour les effacer. « Nous sommes dans un territoire avec cinq mille étangs, qui sont un facteur de dégradation des masses d'eau », déclare Frédéric Dupuy, directeur adjoint. Les services du parc affirment avoir permis la suppression depuis 2011 de quatre-vingt-treize étangs, qui entraînaient une surévaporation ou étaient propices au développement de cyanobactéries.

Le parc naturel régional Périgord-Limousin travaille aussi sur un document cadre pour donner un avis consultatif sur les projets éoliens ou photovoltaïques. La transition énergétique passe également par la lutte contre la pollution lumineuse. Depuis 2022, cinquante-huit communes ont adhéré à son plan de gestion visant à éteindre l'éclairage public avant 22 h 30 et d'opter pour des lumières qui nuisent le moins possible à la biodiversité. « Les clubs d'astronomie nous disent que la nuit est maintenant de meilleure qualité », souligne Jeanne Leroy.

Guillaume Bellavoine

LA COQUILLE ENVIRONNEMENT

Votre avis est précieux !

Aidez-nous à améliorer notre site en répondant à notre questionnaire.

Je donne mon avis

ENVIRONNEMENT

Éducation à l'environnement :le parc naturel Périgord Limousin s'engage avec les établissements scolaires



Diffusion du 9 septembre 2024

À retrouver dans l'émission



SAUVONS LA PLANÈTE !

Du lundi au vendredi à 6h22

De [Théo Martin](#)

France Bleu Périgord



De [Théo Martin](#)

Lundi 9 septembre 2024 à 6:17 - Mis à jour le lundi 9 septembre 2024 à 6:32

Par [France Bleu Périgord](#)



Mardi 10 septembre Fête des Inès

🔍 L'actu chez moi



Les experts du Parc - PNPL

Le [Parc naturel régional Périgord Limousin](#) propose un programme d'éducation à l'environnement pour les collégiens et lycéens, axé sur la sensibilisation au changement climatique et au développement durable. Ce programme " [les experts du parc](#) " accompagne les établissements scolaires du territoire dans des projets variés, tels que l'étude de l'impact humain sur l'environnement ou l'aménagement pour la biodiversité.

Un programme éducatif au service de l'environnement

Ce programme s'adresse principalement aux collèges, lycées et Maisons Familiales Rurales (MFR) situés dans le parc ou à ses abords, en offrant un soutien financier et des conseils pour la réalisation de projets éducatifs. Les initiatives peuvent inclure des sorties pédagogiques pour explorer l'impact de l'homme sur les écosystèmes, comme les études de la qualité de l'eau de la rivière Dronne par des élèves de cinquième.



Les experts du Parc - PNPL

Une priorité aux jeunes pour affronter les défis écologiques

L'éducation à l'environnement, en particulier pour les jeunes, est une mission clé du parc naturel régional. Les collégiens et lycéens sont encouragés à participer à des projets qui leur permettront de mieux comprendre les enjeux du changement climatique et de la transition écologique. À la cité scolaire de Nontron, par exemple, des aménagements ont été réalisés pour favoriser la biodiversité, avec l'aide des éco-délégués. Les inscriptions au programme "Les experts du Parc" sont ouvertes jusqu'au **30 septembre 2024**, via le site internet du [parc naturel régional Périgord Limousin](#).

**Théo Martin**

Protection de l'environnement

Changement climatique en Périgord-Limousin : atténuation ou adaptation ?

12 septembre 2024



© H.L.

CLIMAT. L'équipe du Parc naturel régional Périgord-Limousin a fait sa rentrée sur le thème du changement climatique : la trentaine d'agents, une quinzaine d'élus et des membres du Conseil scientifique ont participé aux différents ateliers de cette journée riche en échanges.

Le séminaire de rentrée organisé à Saint-Paul-La-Roche, coin de nature propice à la réflexion sur les actions engagées par le [PNRPL](#), a suivi le fil rouge du changement climatique tout au long d'une journée animée par Jeanne Leroy, chargée de mission adaptation au changement climatique. Après évaluation des actions précédemment engagées, l'assistance a observé l'avancée de la révision de sa charte pour les 15 ans à venir (2026-2041) [#MonParc2041](#).

« Les 31 agents du Parc, la quinzaine d'élus locaux (de la gouvernance du parc) et les cinq membres du Conseil scientifique, ont planché sur le changement climatique et les différentes

façons de le prendre en compte pour s'y adapter, y faire face, pour le limiter... Un recueil des éléments sera distribué aux participants. » Jeanne Leroy

Anticipations socio-environnementales

Jean-François Louineau, expert du changement climatique pour la région Nouvelle-Aquitaine, a dressé le tableau de la situation et les projections pour les années futures. Des groupes ont été constitués pour permettre à la cinquantaine de participants de découvrir les compétences de chacun.

© H.L.

L'occasion de travailler sur cinq missions d'accompagnement des acteurs

locaux dans l'adaptation au changement climatique : restauration des milieux aquatiques, amélioration de la gestion de crise des risques naturels, révision de la charte, jeunesse, mon territoire en 2040.

Foire aux pépites

Dans ce territoire repéré pour ses ressources aurifères, les actions du Parc ont été évaluées par les participants... avec des pépites, pour les actions positives ; et des cailloux, pour marquer les améliorations possibles ou les facteurs limitants.

Pour ce qui concerne les pépites, Jeanne avait réalisé un recensement unanimement apprécié : les projets pilotés par les différents chargés de mission ont un effet local assez bénéfique auprès des acteurs locaux.

Utopie ou dystopie ? *Mon monde en 2050*

Le conteur Jean-François Vignaud, de l'Institut d'Études Occitanes, a animé une balade "À quoi va ressembler mon monde en 2050". En parcourant les rues, il a captivé son auditoire avec un conte d'anticipation qui dit l'importance de la ressource locale et la nécessité de recréer une communauté villageoise, le besoin de se rapprocher et de profiter des forces du territoire. Le café associatif [Les Paulissonnes](#) est une belle illustration de cet état d'esprit.

© H.L.

« La prise en compte de l'action du PNR semble plus forte du côté Périgord que du côté Limousin. La culture occitane pourrait être un liant entre les différentes communautés au-delà de la départementalisation, la langue maternelle ou les classes sociales. » Lucien Coindeau, vice-président délégué à la Culture, l'Éducation au territoire et l'Implication

En fin de journée, Philippe Moutet, de la Fédération nationale des Parc naturels régionaux, a présenté une synthèse de l'action nationale des parcs, laboratoires d'innovations et de test.

Hervé LOUBET

« Deux thématiques sont à envisager dans les PNR : l'eau, avec des aléas et ses usages ; et la dimension socio-économique de l'adaptation. Cet axe me semble prioritaire et il faut que les acteurs du territoire s'approprient cette adaptation. Il faut aussi sensibiliser le jeune public. » Philippe Moutet, référent Énergie-climat à la fédération des PNR

Conseil scientifique : des pointures dans leur domaine d'expertise

Le **conseil scientifique** du Parc, créé à l'automne 2023, est composé de huit membres aux expertises adaptées à ses missions : maîtres de conférence, professeurs d'université, directeurs de recherche, écologues, biologistes, sociologues...* Il vient en appui pour réaliser des études, assure un lien avec le monde de la recherche et les universités, représente le Parc dans la communauté scientifique nationale ou internationale.

Présents à cette journée, ses membres y ont vu un laboratoire où l'on envisage des hypothèses, certaines bonnes et d'autres moins.

La "balade dans le futur" favorise la libération de l'imaginaire, des futurs souhaitables reposant sur une approche prospective autour de la nature, des paysages façonnés par l'homme, des habitants, de l'activité. Cette diversité constitue un atout pour la prise en compte des enjeux collectifs.

Dans les territoires ruraux, la question des énergies a un impact très fort, notamment parce que le déplacement y est plus compliqué. Les actions doivent y être accompagnées, avec écoute et sensibilisation.

© H.L.

« L'adaptation n'est pas suffisante. Il faut envisager une atténuation des conséquences du changement climatique en croisant les approches scientifiques pour initier des solutions avec la prise en compte des "angles morts". Olivier Le Gall, directeur de Recherche INRAe

* Monica CARDILLO, maître de conférences, Histoire du droit et des institutions – Université de Limoges, secrétaire générale de l'Académie de l'Eau / Guy COSTA, professeur, comité de suivi SylvaLIM – Université de Limoges / Edwige GARNIER, maître de conférences en géographie et aménagement – Université de Limoges / Gilles GUIBAUD, professeur, directeur E2Lim – Eau et Environnement Limoges UR 24133 – Université de Limoges / Olivier LE GALL, directeur de Recherche INRAe, centre de Nouvelle-Aquitaine Bordeaux / Yorick REYJOL, chef de l'équipe Écosystèmes et réseau à PatriNat (OFB-MNHNIRD-CNRS), centre d'expertise et de

données sur le patrimoine naturel, site du Jardin des Plantes, Paris 5 / Benoit SAUTOUR, Professeur UMR CNRS 5805 EPOC – OASU Université de Bordeaux coordinateur scientifique réseau Futurs-act / Elise DEMEULENAERE, chargée de recherche au CNRS au Centre Alexandre Koyré (UMR 8560 CNRS – École des Hautes Études en Sciences Sociales – Muséum National d'Histoire Naturelle, campus Condorcet (Aubervilliers)

Continuez à être informé(e) en vous abonnant gratuitement

Newsletter

Pensez à vous inscrire !

www.pnr-perigord-limousin.fr/#newsletter



Et pour encore + d'actualités du Parc :
facebook.com/parcperigordlimousin



Merci de votre attention, *merces plan*